

LA SAGA DU CETA

Association Internationale des Anciens de l'Union européenne



They Move - Ils déménagent

AIACE Internationale	AIACE Be	Espace Senior
<i>From, à partir du 15.12.2016</i>		<i>From, à partir du 05.01.2017</i>
N105 00/036 Av. des Nerviens 105 1040 Bruxelles	G--1 01/050 Rue de Genève 1 1140 Bruxelles	N105 00/38 Av. des Nerviens 105 1040 Bruxelles

**AIACE
2017**

Assises / Congress / Kongress

28-31.5.2017

MAASTRICHT

Pays-Bas / The Netherlands / Niederlande

www.aiace-europa-assises.eu

Encart/Insert 12 pages

éditorial

éditorial vox 105 3

contributeurs

ils ont contribué à ce vox... 4

point de vue

le brexit : la confusion totale 5

brexit

brexit: le grand malentendu 6

la saga

introduction 7

dossier ceta 8

union européenne

non, ce n'est pas la faute à l'Europe 13

institutions européennes

politique commerciale ue:

le droit et la raison 14

Etats-unis

pas de présidente à la maison blanche 15

union européenne

donald trump et défense européenne 17

le torchon brûle-t-il entre Bruxelles et Rome? 18

union européenne

nicht nur victor orban 20

statut

méthode - actualisation
annuelle 2016: +3,3% 21

caisse maladie

rcam 27

rcam

rcam et médecine préventive
après 60 ans 24

pmo

pmo news 25

l'aiace internationale déménagement

nouvelle adresse et plan 27

vie de l'aiace

bulletin d'adhésion 28



Encart/Insert Assises/Congress

du nouveau dans les assurances 29

section Belgique-België 31

section France 32

sezione Italia 33

United Kingdom section 35

österreichische Sektion 36

secção portuguesa 38

section Grèce 39

Sweden section 40

Ireland section 42

section Espagne 44

anniversaire

70 ans UEF 45

parlement européen

nadia mourad et lamiya aji bachar 48

science meets parliaments:

deepening cooperation 49

europe

mieux connaître l'europe 50

livre

énergie et climat 52

book

otto abetz 54

nous ont quittés

les anciens qui nous ont quittés 55



Editeur responsable :

Bernhard Zepter

Rédacteur en Chef :

Pierre Blanchard

blanpci43@gmail.com

Association Internationale

des Anciens de l'Union européenne (SC-29 02/04)-

B-1049 Bruxelles

Tel: 02-295.29.60 - Email: aiace-int@ec.europa.eu

Internet: <http://www.aiace-europa.eu>

Tirage de «VOX»: 23.500 exemplaires



Dossier CETA

pages 7 à 12

Comité de rédaction :

Jean Guy Giraud

Egon C. Heinrich

Michael Hocken

Giovanni Livi

Raffaella Longoni

Marc Schober

Ludwig Schubert

Giovanni Sergio

Roger Vancampenhout

EDITORIAL VOX 105

Versions anglaise et française sur le site de l'AIACE

Es fällt nicht leicht, am Jahresende 2016 ein paar aufmunternde Worte zu sagen und mit Optimismus in die Zukunft zu schauen. Wenn wir Ehemaligen der Europäischen Union zurückblicken und miteinander über Europa reden, denken wir an Momente historischer Beschlüsse und wegweisender Entwicklungen.

BY BERNHARD ZEPTER

Wer noch die Nachkriegsjahre mit ihren Sorgen und Entbehrungen erlebt hat, wer sich an den kalten Krieg mit seinen politischen Spannungen und existentiellen Bedrohungen erinnert, für den war das europäische Projekt des Zusammenrückens der europäischen Völker ein einzigartiger Moment der Vernunft, der Solidarität und der wirtschaftlichen und sicherheitspolitischen Stabilität. Wir waren stolz darauf, an diesem Projekt mitgewirkt zu haben.

Aber am Ende einer nie dagewesenen Periode des Friedens in Europa müssen wir mit Schrecken feststellen, dass alles wiederkommt, was wir bereits in der Rumpelkammer der Geschichte abgelegt glaubten. Heute, nach einer Reihe von wichtigen demokratischen Entscheidungen in dem Jahr, das sich jetzt zu Ende neigt, ist es keineswegs mehr absurd, von der Gefahr des möglichen Zusammenbrechens der EU zu sprechen. Wir können uns das kaum vorstellen, aber in den Medien spricht man davon täglich, so als habe dieser Prozess bereits unaufhaltsam eingesetzt.

Es sind nicht nur die Fortdauer der Finanzkrise, der internationale Terrorismus und der von ihm ausgelöste Flüchtlingsstrom, die britische Entscheidung zum Brexit oder die Präsidentschaftswahlen in den USA, welche die politische Landschaft nachhaltig verändert haben. Es sind die Entwicklungen innerhalb der Gesellschaft, die uns zu denken geben sollte. Kein Zweifel: Wir erleben zurzeit eine beispiellose Beschleunigung der Geschichte, als Folge der Globalisierung und der Entwicklung zur Informationsgesellschaft. In diesem Prozess des Wechsels bleiben Menschen bleiben auf der Strecke, fühlen sich ausgegrenzt, überfordert und zunehmend benachteiligt.

Es bringt nichts, diese Entwicklung einfach als eine Folge bedauernder Fehler beim

Aufbau Europas wegzudiskutieren. Die wohlgemeinte Aufforderung, die alten Ziele neu in Angriff zu nehmen und diesmal erfolgreicher zu vollenden, wird diese Krise nicht beseitigen. Wer weiter zurückblickt, erkennt Wellenbewegungen in der Geschichte. Nach Perioden des Friedens und Wohlstands kommt eine Periode, in der alles Erreichte, uns sei es noch so überzeugend, wieder in Frage gestellt wird. Mit Vernunft und Logik hat das wenig zu tun, wohl aber viel mit dem Wechsel von Generationen und veränderten Prioritäten. Immer gibt es Kräfte in der Gesellschaft, die sich am Bestehenden reiben. Wenn diese Kräfte Überhand gewinnen, erfolgt der von den Historikern vorausgesagte Paradigmenwechsel.

Niemand wollte zu Beginn des 20. Jahrhunderts einen Weltkrieg. Aber er kam und war das Ergebnis einer soziopolitischen Entwicklung, in der die Regierungen schlicht die Kontrolle verloren. Christopher Clarke hat in diesem Zusammenhang von den „Schlafwandlern“ gesprochen. Die Folgen für Europa und die Welt waren gigantisch.

Die Geschichte wiederholt sich nicht, aber auch heute stehen wir an einem Scheideweg. Es ist an der Zeit, aufzuwachen und ohne vorgefasste Meinungen darüber nachzudenken, wo wir stehen und was wir tun müssen, um ein Abgleiten in eine Periode der Unsicherheit und des Rückschritts zu stoppen. Wir stehen vor gewaltigen Herausforderungen. Mit homöopathischen Rezepten sind sie nicht zu bewältigen. Die entscheidende Frage lautet: Versagt zurzeit unser bewährtes Modell einer sozialen Marktwirtschaft und der repräsentativen



Demokratie, um unseren Rechtsstaat und den europäischen Einigungsprozess zu verteidigen?

Wir Ehemaligen wollen in diesem Prozess nicht lediglich Zuschauer sein. Das ist die wichtigste Folgerung, die wir aus den Ereignissen dieses Jahres ziehen. Denn es ist nicht zu erwarten, dass das kommende Jahr friedlicher wird. Die Verhandlungen über den Brexit werden beginnen und wichtige Wahlen stehen vor der Tür. Werden sich auch bei uns jetzt die Populisten mit ihren abartigen politischen Zielen durchsetzen? Wird der Virus der Zersetzung auch Frankreich, Italien und Deutschland befallen?

VOX ist eine bescheidene, aber wichtige Plattform, um unserer Meinung Geltung zu verschaffen. Wir sind bestrebt, auch andere Formen der Kommunikation zu nutzen. Diese Diskussion wird zurzeit im AIACE Verwaltungsrat geführt. Sie wird mit Sicherheit auch die Diskussion bestimmen, die wir in Maastricht anlässlich unseres Jahreskongresses 2017 führen werden.

Noch besteht kein Grund zur Panik. Aber Wachsamkeit und eine schonungslose Analyse der Lage sind das Gebot der Stunde. In diesem Sinne wünsche uns allen viel Erfolg im Neuen Jahr!

ILS ONT CONTRIBUÉ À CE "VOX" ...



Bernhard Zepter



Ludwig Schubert



Jean-Guy Giraud



Eva Bacelar



Joaquín Díaz Pardo



Michele Thozet



Richard Hay



Karl G. Doutlik



Roger Vancampenhout



Pierre Blanchard



Raffaella Longoni



Francis Wattiau



Gianfranco Sottocorno



Δέσποινα Βαμβακίδου



Gudrum Waldenstrom



Wendy O'Conghaile



Thomas Jansen



Didier Hespel

*Retired and not yet a member?
To join us, please fill the enclosed form page 28.*



*Pensionné et pas encore membre?
Pour nous rejoindre remplissez le bulletin d'adhésion page 28.*

Avertissement:

The Pay Master Office (PMO) alone is responsible for the information set out on pages 25-26.

Les informations publiées aux pages 25 et 26 n'engagent que le Pay Master Office (PMO).

LE BREXIT : LA CONFUSION TOTALE

De nombreux articles sur le Brexit ont déjà été publiés, y compris dans le VOX. Le présent article souligne la confusion dans laquelle se trouve le Royaume-Uni et, si finalement il reste, propose des négociations dures pour le Remain, en expliquant pourquoi.

PAR FRANCIS WATTIAU, VICE-PRÉSIDENT INTERNATIONAL DE L'AIACE

La situation du Brexit au Royaume-Uni (mais peut-on encore parler de Royaume uni ?) peut être résumée en une expression : une confusion totale. La Première Ministre Theresa May a prévu une échéance de déclenchement de l'article 50 et, devant son parti, a annoncé un **négociation sur un Brexit dur**. Quelques jours après, elle annonce à l'industrie automobile (Nissan menace de délocaliser) que cette industrie conserverait l'accès au marché unique au sein de l'UE. Elle promet à la City qu'elle conserverait le passeport européen pour les opérations financières. Tout ceci est du grand n'importe quoi. Theresa May fait des promesses qui n'engagent qu'elle. Si la négociation qu'elle veut imposer est dure, elle ne pourra évidemment pas tenir ses promesses.

La Haute Cour de Justice de Londres a décidé que, malgré le référendum, le Parlement britannique devait être consulté.

Mais là aussi, on se trouve dans la confusion sur le rôle respectif d'un référendum, déclenché par un gouvernement, en partie pour des questions de politique interne, et les pouvoirs du Parlement. Dans de nombreux pays, la Constitution est bien plus précise. Dans certains pays, un référendum ne peut jamais prévaloir sur la décision finale du Parlement. Dans d'autres, il faut un niveau de participation minimum pour que le résultat du référendum soit applicable (voir le problème récent de Victor Orban en Hongrie). Enfin, dans d'autres encore, le référendum s'impose s'il a été accepté par le Parlement et si celui-ci a accepté la question posée aux électeurs. Nous ne

sommes pas du tout dans la même logique au Royaume-Uni. Un des arguments des promoteurs du Brexit était « to bring back power to Westminster ». Mais jamais l'UE n'a enlevé du pouvoir à Westminster dans des dimensions aussi considérables que les promoteurs du Brexit. Rappelons que le Parlement britannique a adopté l'acte d'adhésion du Royaume-Uni et, depuis, a transposé des lois européennes en lois nationales. En cas de Brexit, une quantité énorme de législations britanniques devrait être modifiée par le Parlement qui devrait obtempérer sans avoir été consulté. C'est dommage qu'une Première Ministre, qui fait appel contre la décision de la Haute Cour, ne se rende pas compte de cette situation anormale.

Il est probable que le parlement britannique acceptera le résultat du référendum. Toutefois, que ce Brexit ait finalement lieu ou pas, je souhaite que l'UE mène aussi une négociation dure, en rappelant que l'accord signé avec David Cameron avant le référendum est caduc. On peut souhaiter que le Royaume-Uni reste. Après tout, ce pays est la deuxième économie européenne et une des deux seules puissances militaires européennes qui peut intervenir partout dans le monde. **Et, après l'élection de Trump, tant le Royaume-Uni que le reste de l'UE savent qu'ils ne pourront plus compter comme auparavant sur l'allié américain.** Mais il ne peut être question de faire des cadeaux au Royaume-Uni. C'est la crédibilité de l'UE qui est en cause. Si l'UE perd sa crédibilité dans cette affaire, il y a d'autres pays qui vont réfléchir à sortir ou à demander les mêmes cadeaux et ce sera un coup fatal au projet européen.



BREXIT : LE GRAND MALENTENDU

Le sondage le plus complet sur les motivations du vote des électeurs britanniques lors du référendum sur le Brexit est à présent disponible¹.

PAR JEAN-GUY GIRAUD, LE 01 - 11 - 2016

Sans surprise, il montre que la principale motivation - et de loin - du vote "Leave" a été le souhait de donner au RU la possibilité de mieux contrôler l'immigration (48%) et, secondairement, de "faire ses propres lois" (25%) !

Il confirme le caractère fantasmatique de la crainte migratoire qui affecte principalement les régions d'Angleterre accueillant ... peu ou pas d'immigrés/réfugiés/travailleurs étrangers.

Il est aussi la preuve de la totale méconnaissance des compétences réelles de l'UE



en matière migratoire – au-delà de la libre circulation des travailleurs de l'UE. Surtout, il est le résultat attendu du véritable endoctrinement de l'opinion anglaise par la presse populaire au détriment de "Brussels"².

L'histoire retiendra donc ce Brexit comme un gigantesque malentendu (certains parleront aussi de faute, voire de complot, politiques) qui marque une étape importante de l'Europe.

Que celle-ci se révèle positive ou négative est entièrement entre les mains des responsables européens et nationaux des dix prochaines années.



1 <http://bit.ly/2gYxrnH>

2 <http://bit.ly/2gbrGyS>

INTRODUCTION

L'affaire du **CETA (Comprehensive Economic and Trade Agreement) ou AECG (Accord économique et Commercial Global)** entre l'UE et le Canada n'est certainement pas la plus importante de l'histoire récente de l'UE, notamment après le résultat des élections présidentielles aux USA. C'est pourtant un évènement majeur, non pas dans sa substance qu'il ne nous appartient pas de juger, mais bien par le processus décisionnel qui doit permettre de décider ce genre d'accord pour l'UE des 28 et de le mettre en œuvre un jour.

Il n'est donc pas question d'entrer ici dans la valeur propre de l'Accord, mais d'expliquer et peut-être tirer des leçons de son parcours européen pour en parler en connaissance de cause.

En outre, cette affaire fera jurisprudence pour d'autres négociations en cours ou à venir et comme l'écrivait récemment un journaliste, « l'enjeu, c'est la façon dont on va façonner la mondialisation au XXI^e siècle¹ ».

Je me permets de reprendre pour commencer un texte de Jean Guy Giraud, l'auteur du contenu de ce dossier qui écrivait fin octobre — avant les élections aux États-Unis — sous le titre « LE PARLEMENT WALLON ET L'ACCORD CETA » les quelques lignes ci-dessous.

LA RÉDACTION DE VOX

« La municipalité de la (petite) commune où j'habite fait partie d'une communauté de communes. Le préfet a proposé une fusion de cette communauté dans une "intercommunalité" regroupant plusieurs communautés ; cette fusion fait partie d'un plan national de regroupement décidé par la loi. Notre municipalité a voté contre cette fusion, tant pour des raisons de principe (perte de compétences locales) que de protection des intérêts particuliers locaux. Mais la majorité des autres communes n'a pas soulevé d'objection. Le préfet est donc "passé outre" — comme la loi le lui permet — et la fusion est entrée en vigueur. Est-ce un déni de démocratie ?



Notre commune — seule — aurait-elle dû pouvoir empêcher cette fusion qui concerne plusieurs dizaines d'autres ? Cela aurait-il été juste/ légitime ?

Telle est la question — mutatis mutandis — que peut poser "l'affaire" du refus du parlement wallon de ratifier l'accord CETA. À ceci près, notamment, que cet accord ne pourra entrer en vigueur qu'avec le consentement "suprême" d'une assemblée démocratiquement élue, représentant l'ensemble des citoyens et spécifiquement responsable de ce type de décisions prises au niveau européen — en l'occurrence le Parlement européen.

Ceci ne signifie pas pour autant que les objections soulevées par le parlement wallon ne soient pas pertinentes — bien qu'elles dépassent largement le cadre de ses compétences spécifiques. Elles auront eu même pour effet bénéfique de focaliser — dans les media — l'attention de l'opinion sur de réels problèmes posés

par ce type d'accords globaux de "partenariats" commerciaux dont les conséquences débordent largement les simples questions douanières, tarifaires et même normatives.

Il demeure que — tant sur le plan démocratique qu'opérationnel — l'octroi d'un droit de veto à toutes et à chacune des assemblées nationales, voire régionales, sur des décisions prises au niveau de l'UE pose problème et menace le fonctionnement même du système communautaire.

Ce problème est difficile à résoudre sur le plan constitutionnel — du moins en l'état actuel du "climat" politique au sein de l'UE. Il s'ajoute en fait aux autres questions qui devraient être abordées dans le cadre de l'ensemble des réformes institutionnelles trop longtemps repoussées — mais qui, suite au sommet de Bratislava et des initiatives en préparation au sein du PE, pourraient (?) être remises à l'ordre du jour lors du rendez-vous de Mars 2017 ».

1 <http://bit.ly/2gP0uGb>

ACCORD CETA — BELGIQUE — PRINCIPE DE COOPÉRATION LOYALE (11 - 10 – 2016)

Les accords internationaux mixtes/globaux

Les traités commerciaux entre l'UE et ses grands partenaires, tels que les USA et le Canada, prennent de plus en plus fréquemment la nature « d'accords mixtes » — c'est à dire portant à la fois sur des questions de pure nature commerciale (cf. tarifs et obstacles non tarifaires) de la seule compétence des Institutions de l'UE — et sur d'autres questions diverses qui relèvent de la compétence des États.

Si la Commission est chargée des négociations, la ratification de ces accords mixtes exige non seulement l'accord du Conseil et du Parlement européen — mais aussi celui de chacun des 28 États membres. De plus, dans certains États, l'acte de ratification ne peut être signé par le Gouvernement qu'avec l'autorisation formelle du Parlement national (souvent bicaméral).

Dans quelques cas particuliers — notamment lorsque l'État considéré a une structure fédérale — l'autorisation de chaque instance fédérée (gouvernement et Parlement) est également une obligation constitutionnelle.

La Belgique et le CETA

C'est notamment le cas de la Belgique où chacune des trois régions (Flandre, Wallonie et Bruxelles Capitale) participe à la procédure de ratification et peut unilatéralement s'y opposer, bloquant ainsi l'ensemble du processus.

L'accord mixte commercial entre l'UE et le Canada (CETA) fait actuellement l'objet d'une menace de veto par une (ou deux) de ces régions belges¹. Les raisons de cette opposition ne semblent pas porter sur des dispositions techniques contenues dans cet accord ni sur des intérêts matériels spécifiques — mais paraissent plutôt motivées par des considérations de caractère général et idéologique, lesquelles n'excluent pas des questions relevant de politique intérieure régionale.

Si ces grands accords commerciaux (et notamment le TTIP en voie de négociation avec les États-Unis) posent effectivement de réels problèmes de nature économique et politique et font l'objet d'une large

controverse² — on voit mal comment ces problèmes peuvent être discutés et réglés dans une négociation impliquant non seulement 28 parlements nationaux, mais aussi un certain nombre d'instances régionales dont l'opposition résulte de considérations parfois fort éloignées du contenu de ces accords, au demeurant fort complexes.

La multiplication des parties prenantes

L'UE se trouve ainsi confrontée à un problème redoutable. Traditionnellement, les accords commerciaux « classiques » étaient de la compétence exclusive de l'UE et pouvaient être conclus par le Conseil (statuant le plus souvent à la majorité qualifiée) avec l'approbation du PE (art. 218 TFUE). Le recours croissant à des accords « de partenariat », débordant largement des simples questions commerciales, a modifié la donne — et la nécessité de leur ratification par de nombreuses instances nationales/régionales s'avère de plus en

2 L'accord avec le Canada est surtout contesté du fait de l'importance des intérêts - et des entreprises - américains dans l'économie canadienne.

1 <http://bit.ly/2fp8TbC>



Messieurs Tusk, Trudeau et Juncker

plus problématique.

Pour ceux qui considèrent que le Conseil (représentant les Gouvernements) et le Parlement européen (représentant les citoyens) disposent de la légitimité politique nécessaire et suffisante pour conclure des

accords internationaux de toute nature (éventuellement en recourant à des votes à la majorité renforcée) — la solution pourrait résider en une modification des traités leur accordant cette compétence exclusive.

À défaut, il faudrait se résoudre à renoncer à des accords globaux du type TTIP ou CETA et séparer à l'avenir les accords strictement commerciaux des autres accords portant sur des dispositions de nature différente ne tombant pas sous la compétence dite exclusive des Institutions de l'UE.

Au total, il est probable qu'aucune de ces deux solutions ne s'avère praticable pour l'UE et qu'il faille se résoudre à poursuivre de longues, laborieuses et incertaines tractations permettant finalement, le plus souvent, de parvenir à un accord entre toutes les parties — sans exclure toutefois la possibilité d'un blocage final et d'une renonciation à la conclusion de l'accord international en question avec toutes les conséquences économiques qu'entraînerait cette situation.

Un phénomène plus large

Cette affaire dénote en fait un phénomène plus large qui affecte les décisions de l'UE dans d'autres domaines :

- ❑ la réticence croissante de certains États à accepter que certaines décisions puissent être prises par les seules Institutions européennes - dans lesquelles ils sont pourtant représentés,
- ❑ leur difficulté à accepter la règle majoritaire au sein du Conseil,
- ❑ leur dépendance croissante vis-à-vis de leurs propres parlements (nationaux, voire régionaux) qui exigent de participer au processus de décision au même titre que les gouver-



nements, phénomène souvent aggravé par la faiblesse des majorités gouvernementales au sein de ces assemblées, la réticence des uns et des autres à accepter que la nécessaire participation démocratique aux

décisions soit assurée par le seul Parlement européen. On a d'autre part le sentiment que cette dérive s'est fortement accentuée depuis l'élargissement, les nouveaux États membres ne paraissant pas avoir encore bien assimilé le principe et la nécessité de la délégation de souveraineté au sein de l'UE — notamment dans le cas d'accords internationaux difficilement renégociables. Une Union européenne où les décisions importantes dépendraient de l'accord de chacune — et de toutes — les instances gouvernementales et parlementaires nationales (voire régionales) des 28 États membres serait condamnée à l'immobilisme.

Cet état de fait était déjà apparu comme une évidence aux auteurs des traités européens - même au sein d'une Communauté réduite à 6 États- et ils en avaient tiré les conclusions logiques qui ont d'ailleurs été confirmées, voire renforcées dans les révisions successives. Il est paradoxal et malheureux que cette évidence soit remise en cause au sein d'une Union à présent élargie à 28 États. Il sera donc nécessaire de remédier à cette situation soit par la voie constitutionnelle soit par la voie procédurale³.

3 Par exemple en utilisant - dans le cas des accords internationaux - divers moyens tels que :

- l'entrée en vigueur provisoire (et éventuellement partielle) des accords dès que le Conseil et le PE les ont autorisés
- l'entrée en vigueur totale (passé un certain délai) dès qu'une majorité (qualifiée) de Gouvernements/Parlements l'ont ratifié
- etc ...

CETA : DES RÉFORMES INDISPENSABLES (1) (21 - 10 - 2016)

« *It seems evident that the EU is now not capable of having an international deal.* »

Réaction de dépit de la Ministre canadienne après l'échec du Conseil européen du 20 octobre à résoudre la question wallonne¹ dans l'affaire de la ratification de l'accord CETA. Échec effectivement regrettable, mais sans doute temporaire.

Il faut surtout espérer que cette affaire malheureuse incitera les différents responsables à prendre enfin au sérieux les questions de nature constitutionnelle et

institutionnelle.

Tant les systèmes décisionnels belges (et sans doute aussi ceux d'autres États membres) qu'euro-péens ont un sérieux besoin de révision : dans leur état actuel,



ils ne permettent pas d'assurer un fonctionnement correct des Institutions. Trop de possibilités de blocage stérile des décisions entravent leur action et minent leur crédit auprès de l'opinion.

Les réformes nécessaires sont simples sur le plan juridique. Sur le fond, il doit être possible d'expliquer que tout système constitutionnel ou institutionnel doit être à la fois démocratique et « *workable* ».

Nul doute que la leçon sera comprise. On attend donc avec intérêt les propositions de réformes qui ne manqueront pas d'être présentées dans un proche avenir.

1 <http://politi.co/2gbsiVc>

CETA : DES RÉFORMES INDISPENSABLES (2) (26 - 10 - 2016)

La note ci-annexée¹ de l'excellent service de recherche du Parlement européen peut aider à clarifier — au moins sous l'angle juridico-institutionnel — les questions âprement débattues dans la presse à l'occasion de l'adoption de l'accord UE/Canada (« CETA »).

La relative complexité des procédures prévues par le traité (Article 218 TFUE) peut expliquer — sans le justifier — le caractère très approximatif, voire carrément erroné, des déclarations et commentaires qui se sont récemment multipliés sur ce sujet.

Comme le rappelle la note du PE, l'Union européenne est, de loin, le principal acteur commercial de la planète (33 % des échanges en 2015). Pour des raisons évidentes (elle constitue un seul marché intérieur intégré), l'UE négocie tous les accords commerciaux pour le compte et au nom des États membres. Environ un millier d'accords sont ainsi en vigueur ou en voie de négociation, couvrant la presque totalité de la planète et portant sur un nombre croissant de questions liées, plus ou moins directement, aux échanges commerciaux.

La procédure normale (« de droit commun ») de conclusion par l'UE d'un accord commercial est la suivante :

- ❑ autorisation d'ouverture des négociations et fixation du mandat par le Conseil,
- ❑ conduite des négociations par la Commission
- ❑ autorisation de signature de l'accord (et, le cas échéant, de son application anticipée provisoire) par le Conseil,
- ❑ approbation de l'accord par le Parlement européen
- ❑ décision portant conclusion de l'accord par le Conseil.

Précision importante : tout au long de cette procédure, le Conseil statue à la majorité qualifiée (55 % des États représentant 65 % de la population).

Toute possibilité de veto d'un État membre est donc exclue — ainsi que tout blocage du processus de ratification par un gouvernement, un Parlement ou toute autre entité déconcentrée d'un État membre. Cette possibilité ne s'ouvre que lorsqu'un accord porte aussi sur des questions non strictement « commerciales » et doit être agréé à la fois par l'UE et par les États membres.

Deux conséquences peuvent en dériver :

- ❑ l'accord peut exiger un vote unanime du Conseil ;
- ❑ l'accord peut exiger la signature et la ratification de chaque État selon ses propres procédures internes.

On voit bien, dans ce cas, s'accumuler les possibilités successives et cumulatives de blocage :

- ❑ au niveau de chaque gouvernement (en fonction de ses équilibres internes) ;
- ❑ au niveau des parlements nationaux (en fonction des majorités dans chaque chambre) ;
- ❑ au niveau, le cas échéant, d'assemblées régionales ou provinciales ;
- ❑ au niveau, même, populaire — lorsqu'un gouvernement décide de soumettre la ratification à referendum.

Cette involution — récente — du processus de conclusion des accords commerciaux européens est malheureuse.

D'abord parce qu'elle met matériellement en péril toute la politique commerciale de l'UE — laquelle constitue un élément central de l'équilibre économique de l'ensemble des États membres.

Ensuite parce qu'elle remet en question tout le système de délégation de pouvoir aux Institutions sur lequel est basée l'UE ; on voit bien que l'accumulation de procédures nationales successives — dont chacune pourrait être invalidante — signifierait, dans le domaine commercial comme dans d'autres, la paralysie de l'Union.

Sur le plan strictement juridique, la Cour de Justice devrait bientôt être amenée à clarifier certains aspects de la question - comme le prévoit d'ailleurs l'article 218§11 TFUE² (1).

Mais d'autres problèmes de caractère politique ou sociétal continueront à se poser :

- ❑ un climat de méfiance intergouvernementale et une absence de « esprit d'équipe », au sein du Conseil ;
- ❑ un déficit d'autorité et de légitimité politique des gouvernements en place tant vis-à-vis de la représentation nationale (ou régionale) que de l'ensemble de la population — lequel aboutit à des transferts de décision et de responsabilité à des échelons inappropriés ;
- ❑ une tendance de l'« opinion éclairée » à examiner toute question plus sous l'angle général et politico-idéologique plutôt que du point de vue matériel et spécifique.

Dans une telle conjoncture, les Institutions « indépendantes » (Commission, Parlement et Cour de justice) ne doivent certes pas céder un pouce de terrain sur l'« État de droit » européen » c.-à-d. sur l'application pleine et entière des règles des Traités.

Mais elles devront peut-être se résoudre — au moins provisoirement — à « réduire la voilure », c.-à-d. à limiter la portée des nouveaux actes communautaires. En matière d'accords commerciaux, par exemple, l'approche du « partenariat multisectoriel » — certainement la plus opportune sur le plan technique — pose à l'évidence problème et devrait peut-être être reconsidérée.

Le rappel des grands principes

Mais il serait surtout souhaitable de rappeler à (ou de porter à la connaissance de) toutes les parties concernées l'exigence de respecter les trois principes cardinaux inscrits en tête des traités (art 4 TUE) :

- ❑ respect et assistance mutuelle des États et de l'Union pour l'accomplissement des missions résultant des traités (« coopération loyale »),
- ❑ obligation d'assurer l'exécution des tâches fixées par les traités ou les actes en dérivant,
- ❑ facilitation de l'accomplissement de la mission de l'Union et abstention de toute mesure mettant celle-ci en péril.

Vaste programme en vérité.

1 <http://bit.ly/2fPcllc>

2 En fonction de l'avis de la Cour, il pourra être nécessaire d'envisager une révision de l'article 218 TFUE de manière à éviter à l'avenir certains des blocages et dérives constatés.

CETA : DES RÉFORMES INDISPENSABLES (3) (28-10-2016)

Si l'on veut bien essayer de discuter de l'affaire CETA exclusivement sous l'angle institutionnel (sans pour autant développer une longue analyse juridique sur les droits constitutionnels belge et européen), l'interview ci-jointe du Président de la Région wallonne est assez révélatrice. Selon lui :

- ❑ « le parlement et le gouvernement wallon ont les mêmes droits qu'un parlement national (...) et l'obligation constitutionnelle d'analyser le CETA »
- ❑ « j'ai déposé moi-même à la Commission la résolution votée par le parlement wallon qui énumérait nos réserves »
- ❑ « ce qui fonde l'Union, c'est le respect des États »
- ❑ « certaines parties de cet accord relèvent des compétences nationales et régionales et donc le contrôle parlementaire doit s'exercer là où sont les compétences ».

En d'autres termes, le Président wallon souhaiterait que sa région dispose — au moins vis-à-vis d'un traité de commerce international comme le CETA — de compétences analogues à celle d'un État membre : droit d'analyse autonome, d'intervention directe auprès de la Commission, d'amendement — voire de veto — unilatéral sur la décision finale.

Le raisonnement devant bien sûr s'appliquer aux autres régions belges ainsi que — le cas échéant — à toutes les entités fédérées des 28 États membres ayant un statut com-

parable à celui des régions belges.

On voit immédiatement qu'un tel système serait rigoureusement inapplicable au niveau de l'Union comme d'ailleurs dans la grande majorité des États fédéraux. La question a été tranchée par les pères fondateurs de... la Constitution américaine en 1789 : dans certains domaines (dont celui des relations extérieures), c'est le pouvoir fédéral seul qui est compétent, le contrôle des États fédérés s'exerçant au sein du Sénat qui les représente.



Pour cette raison, le système décisionnel européen ne « reconnaît "que les États — tels qu'ils siègent et sont représentés au sein du Conseil (article 10 § 2 TUE). Il



appartient pas aux Institutions européennes de considérer et distinguer les éventuelles prises de position spécifiques des entités fédérées ou déconcentrées des États membres — du moins dans le processus décisionnel. Pour le reste, ces entités peuvent s'exprimer collectivement via le Comité des régions et/ou rendre pu-

bliques leurs positions individuelles. Dans l'affaire CETA, il appartient au seul gouvernement belge de décider de sa position au sein du Conseil : suivre ou non l'avis (plus ou moins contraignant) d'une région est de sa seule responsabilité. Mais il est aussi de la responsabilité de l'État belge — comme de tous les États membres — de se doter d'un système constitutionnel et décisionnel opérationnel ('workable'). Un État membre ne peut d'ailleurs pas arguer de son incapacité à participer

aux décisions de l'UE sous le prétexte de blocages constitutionnels (ou politiques...) internes ; il serait, le cas échéant, coupable de 'manquement'.

Par ailleurs, il est évident que ce type de problème ne se serait pas posé si la règle normale de vote des accords commerciaux avait été respectée — c.a.d si le Conseil ne s'était pas imposé à lui-même la règle de l'unanimité (puis de ratification par chacun des États membres et... des régions belges) pour le vote du CETA. La décision aurait été très démocratiquement et pertinemment prise par un vote du Conseil (à la majorité qualifiée) puis du Parlement européen. Une seule consolation dans cette malheureuse affaire : jusqu'ici, aucun gouvernement n'a encore décidé de soumettre la ratification du CETA... au referendum.



CETA — OU COMMENT AFFAIBLIR L'UE (31 - 10 - 2016)

Tous ceux qui sont sérieusement intéressés par l'aspect juridico-institutionnel de l'affaire CETA devraient lire soigneusement l'article ci-joint¹ de M. Pieter-Jan KUIJPER, professeur et ancien Directeur auprès du Service juridique de la Commission.

Voici les principaux points développés par l'auteur :

- ❑ la politique commerciale de l'UE constitue — y compris aux yeux des pays tiers — une incontestable réussite (*'prowess in the field of trade negotiations and trade law'*) et le traité de Lisbonne peut encore améliorer son fonctionnement ;
- ❑ or l'affaire CETA risque de compromettre gravement l'avenir de cette politique commune ;
- ❑ la Commission avait présenté l'accord sous la forme d'un 'accord européen' c.a.d tombant sous la compétence exclusive de l'UE (décision majoritaire du Conseil et du PE - sans intervention des États membres) ;
- ❑ cette qualification était juridiquement fondée ;
- ❑ certains États membres (?) ont fait pression sur la Commission pour requalifier l'accord d'« accord mixte » afin, semble-t-il, de récupérer un droit national de veto au profit des gouvernements et des parlements nationaux ;
- ❑ cette attitude constitue « *a frontal attack by the member states and their parliaments on the newly acquired powers of the EP in the field of trade and thereby on the constitutional order of the Union and its autonomy vis-à-vis the member states* » ;
- ❑ la Commission a cédé à cette pression sans exiger un vote unanime des États membres pour requalifier l'accord — ni sans distinguer les parties européenne et mixte de l'accord ;
- ❑ il résulte de cette requalification en accord mixte de l'ensemble de l'accord qu'il sera soumis dans son

intégralité aux procédures nationales (ce qui, souligne l'auteur, pourrait être une cause de nullité éventuelle) ;

Le « précédent » CETA risque fort de faire jurisprudence — à moins que la Cour n'en établisse (directement ou indirectement) la non-conformité avec le traité.

L'auteur regrette, in fine, « *that actions by a national or regional parliament (cf. Wallonie), a national referendum (cf. Netherland) or the recourse to a national supreme court (cf. Germany) seem totally natural and legitimate – whereas they are fundamentally flawed from the point of view of the EU constitutional system* ».

En particulier, ce précédent revient à considérer comme « insuffisant », sur le plan démocratique, le droit du PE d'accepter ou refuser un accord commercial. C'est donc toute l'avancée dans la légitimation démocratique des actes de l'UE par le Traité

de Lisbonne qui est remise en question.

On laissera à ce point le lecteur tirer lui-même les conclusions de cette mal-



heureuse affaire, tant sur la forme que sur le fond.

Mais il devrait garder à l'esprit que l'UE est toute entière dépendante du respect du principe d'« État de droit » (en l'occurrence le droit européen), notamment par ses États.

Le Canada, la Confédération du Canada (en anglais : Canada et Canadian Confederation)

Forme de l'État	Monarchie constitutionnelle parlementaire fédérale
Reine	Élisabeth II
Gouverneur général	David Johnston
Premier ministre	Justin Trudeau
Langues officielles	Anglais Français
Capitale	Ottawa
Grandes villes	Toronto, Montréal, Vancouver, Calgary
Superficie totale	9 984 670 km ² (2e mondiale)
Indépendance	du Royaume-Uni
Date	1er juillet 1867
Population totale (2016)	36 155 487 hab. (classé 36e)
Densité	3,62 hab./km ²
Dette publique brute (2015)	Nominale : 1816,205 milliards de CAD 91,466% du PIB +6.11%
Monnaie	Dollar canadien (CAD- $\$$ CA)

Source Wikipédia

Chers lecteurs, si vous utilisez Wikipédia, n'hésitez pas à faire un don pour maintenir cette source de connaissance disponible.

¹ <http://bit.ly/2glUmm3>

NON, CE N'EST PAS LA FAUTE À L'EUROPE

D'ici quelques jours, le gouvernement néerlandais devra consulter son Parlement sur la ratification de l'accord d'association UE/Ukraine par les Pays-Bas.

On sait qu'un référendum négatif d'initiative populaire bloque actuellement cette ratification (voir les deux notes ci-dessous) et donc celle de l'UE elle-même. Cette affaire a un point commun avec celle relative à l'accord CETA — qui a failli être bloquée par la Belgique.

PAR JEAN GUY GIRAUD 29 - 10 - 2016

Ce point commun est celui de l'affaiblissement du pouvoir étatique/gouvernemental dans certains États membres et — en corollaire — de leur capacité à participer efficacement au processus décisionnel européen au sein du Conseil (européen).

Dans les deux cas, cet affaiblissement résulte de dispositions constitutionnelles nationales pouvant avoir pour effet de bloquer la capacité de décision de l'exécutif — qu'il s'agisse :

- ❑ dans le cas belge, du droit de veto de chacune des 6 régions ou communautés ;
- ❑ dans le cas néerlandais, de la capacité donnée à la « société civile » d'organiser un référendum pour s'opposer à une décision du Gouvernement.

Il est apparu, dans les deux cas, que le Gouvernement « empêché » n'avait d'autre solution, pour dénouer la situation, que de demander à ses 27 partenaires et à l'État tiers partie à l'accord d'en modifier les termes ou de l'accompagner de nouvelles dispositions interprétatives susceptibles de satisfaire les revendications — plus ou



moins explicites — des « opposants ».

Il est donc regrettable que les « règles constitutionnelles respectives » de certains États membres — auxquelles les traités se réfèrent avec la révérence qui leur est due — puissent conduire à de telles impasses et ne prévoient pas de mécanismes parlementaires ou judiciaires pour les résoudre en interne. Il est encore plus regrettable que, lorsque ces mécanismes existent (comme dans le cas des Pays-Bas), le gouvernement répugne à les mettre en œuvre.

Comme à l'accoutumée, ces deux circonstances ont été une occasion supplémentaire pour les « prophètes de malheur »

d'accréditer leur thèse sur le déclin annoncé de l'UE. En l'occurrence, la responsabilité pleine et entière de ces « crises » appartient en fait aux États concernés, incapables de remplir leur rôle au sein du Conseil.

C'est d'ailleurs une constatation que l'on peut faire assez fréquemment au travers des crises successives qui ébranlent effectivement l'Union. Plus que le système lui-même ou ses Institutions indépendantes (Commission, Parlement, Cour de Justice, BCE), ce sont le plus souvent les États qui sont à l'origine de ces crises — soit du fait de leurs contradictions internes, soit à cause de leur allergie à l'exercice en commun de compétences européennes, soit — souvent — les deux combinées.

On a pu écrire, en généralisant et dramatisant quelque peu, que « l'Europe pourrait par le bas » — c.a.d... par ses États membres.

À défaut d'être — pour toutes sortes de raisons — une explication acceptable, cette thèse peut tout de même fournir une utile clé d'interprétation de pas mal des situations et problèmes auxquels l'UE se trouve confrontée. Pour l'opinion — qui cherche à juste titre à savoir « qui est responsable » d'une crise — cette clé pourrait souvent être plus utile que le sempiternel et injuste « C'est la faute à l'Europe ».



POLITIQUE COMMERCIALE UE : LE DROIT ET LA RAISON

La légitimité des Institutions européennes pour conduire — au nom des États membres — une politique extérieure commune en matière commerciale, économique ou financière est, de façon croissante, remise en cause par certains gouvernements, responsables politiques nationaux ou associations diverses (cf. pris au hasard, les déclarations répétées d'un secrétaire d'État français — ou la question de l'établissement d'une liste noire des paradis fiscaux : voir ci-dessous)¹.

PAR JEAN GUY GIRAUD 09-11-2016

Rappelons que la compétence des Institutions en ces domaines est clairement établie par des dispositions précises des Traités — lesquelles ont été renforcées récemment par le Traité de Lisbonne, négocié, signé et ratifié par les États membres. Toutes les tentatives (souvent réussies) visant à contourner, ignorer — voire violer — ces dispositions constituent une claire atteinte au principe de l'État de droit qui est la base même de tout l'édifice européen — et ne contribuent pas à l'efficacité de cette politique commune..

Les raisons affichées/avouées de cette remise en cause reposent sur trois principaux arguments :

- ❑ **démocratie** : toutes et chacune des assemblées parlementaires (nationales et régionales) des 28 États membres devraient être associées aux négociations dont le résultat final leur serait soumis pour accord, le refus de l'une d'entre elles entraînant le rejet de l'accord erga omnes ;
- ❑ **transparence** : les négociations devraient — du début jusqu'à la fin — se dérouler « à ciel ouvert ». Tous les documents — au moins du côté européen et y compris les « policy papers » internes — devraient être rendus publics en temps réel ;
- ❑ **contenu** : en l'absence de participation/surveillance/possibilité de veto externes, ces accords risquent de comporter des clauses attentatoires à certains intérêts publics : protection commerciale de productions/appellations locales, protection sanitaire et de l'environnement, mise en cause de services publics, etc...



Toutes ces raisons sont, dans leur principe, entièrement légitimes.

Les auteurs des traités étaient parfaitement conscients des nécessités de démocratie, transparence et protection commerciale lorsqu'ils ont rédigé les textes concernés. Mais il leur fallait aussi tenir compte de contraintes et réalités matérielles — lesquelles, en dehors de toute considération idéologique — les ont conduits à fixer la **méthode dite communautaire** qui :

- ❑ met en charge un négociateur unique, compétent, autonome et responsable à la fois : le plus souvent la Commission ;
- ❑ reconnaît la nécessité de la transparence, mais confie cette question à l'appréciation — et à la responsabilité — du négociateur, sans imposer de règles ou procédures spécifiques ;
- ❑ surtout, considère indispensable de déléguer aux Institutions le pouvoir de décision, le Conseil statuant au nom des États et le Parlement au nom des populations - ces décisions étant prises par voie non unanime c.a.d majoritaire.

Sur ces bases, il semblerait possible de poursuivre et développer une politique extérieure commerciale/économique/financière — par force commune et unique — dans le respect des règles fixées

par les traités 2. En même temps, il n'apparaît pas hors de portée de concevoir ou améliorer tous mécanismes d'information, association, consultation — sans pour autant les rendre incapables.

On a, d'autre part, parfois le sentiment que la remise en cause de la méthode communautaire — dans

ce domaine comme dans d'autres — est aussi provoquée par des facteurs exogènes tels que protectionnisme, souverainisme, antimondialisme, antilibéralisme, craintes environnementales et sanitaires, etc.

Tous ces points de vue ont également leur légitimité propre et doivent être pris en compte avec la considération qu'ils méritent et au niveau approprié.

Dans la logique des traités, ils peuvent être portés au niveau des gouvernements et parlements nationaux et contribuer ainsi — autant que faire se peut — à l'élaboration de la position que chaque État devra défendre au sein du Conseil. En même temps, ils peuvent être portés à l'attention des députés européens de chaque pays et de chaque groupe politique en vue d'influencer la décision majoritaire du Parlement. Tout ceci n'exclut évidemment pas le développement de débats publics, libres — voire polémiques — sur les mérites et limites de la politique commerciale/économique européenne en général et de certains accords en particulier.

² Règles qui comportent d'ailleurs toutes les garanties nécessaires pour que le partage des compétences entre les Institutions et les États soit respecté - tout litige pouvant être soumis à l'appréciation du juge commun (en l'occurrence la CJEU)

¹ <http://bit.ly/2fPd7QG>

PAS DE PRÉSIDENTE À LA MAISON BLANCHE

Tout le monde ou presque s'est trompé, les instituts de sondages, les médias et la plupart des observateurs politiques mondiaux. Contre toute attente, un américain hors cadre, Donald Trump, un multimilliardaire de l'immobilier des États unis, en sera début janvier 2017 le 45e Président.

PAR PIERRE BLANCHARD

Il est encore trop tôt pour comprendre ce qui s'est passé, ce qui va se passer et qu'elles seront les conséquences de cette révolution dans le sanctuaire de la démocratie, mais aussi du libéralisme occidental. D'autant que les analyses se multiplient et se contredisent. Certaines d'entre elles portent sur les statistiques géopolitiques des électeurs et méritent qu'on s'y attarde, nous y reviendrons dans un prochain VOX.

Quelques jours après ce 9 novembre 2016, trois thèses émergent des centaines de publications des médias. Probablement interdépendantes et sans tout expliquer, elles constituent des scénarii plausibles.

Par exemple celle des électeurs qui ont voté pour le changement, le rejet de l'élite, de l'establishment politique que la candidate démocrate incarnait plus que son adversaire.

Par exemple, celle du vote ethnique, de ceux que l'on nomme les « petits blancs » héritiers des immigrés européens — comme les deux candidats — qui se sentent menacés par l'expansion des populations afro-américaines, hispaniques et asiatiques.

Et, enfin, celle qui semble la plus vraisemblable et fondée pour expliquer ce résultat fracassant : un vote massif des milieux populaires et des classes moyennes en colère. Dans ce scénario, les « oubliés » du progrès sont une réalité crue, post crise financière des « Subprimés » de 2007 à 2011, qui émerge de huit années de présidence démocrate, malgré un bilan honorable sur l'économie et l'emploi (chômage à 5 %) ainsi que le célèbre « Obamacare ». La mondialisation économique, considérée comme déloyale et inéquitable par certains, a induit désespérance, peur, et sentiment d'exclusion de ces populations — même

dans les États traditionnellement démocrates — face à un monde qui progresse sans elles, pire même, contre elles ! C'est la fin du rêve américain vécu ou redouté. Ces électeurs — majoritaires grâce au système électoral US — n'ont plus accordé crédit aux promesses de la continuité du pouvoir démocrate pour bloquer et inverser le processus d'approfondissement des inégalités. Selon le nouveau Président pour une fois en « style évangélique », les « oubliés » ne le seront plus.

Je me permets de présenter ma thèse



personnelle qui s'inspire de la comparaison avec le BREXIT : quelques politiciens eurosceptiques et populistes ont exploité la colère des citoyens mécontents du « système » en défendant la sortie du Royaume-Uni de l'UE, comme un jeu ingagnable ! L'héritier d'une immense fortune, D. Trump, véritable « adulte gâté » multimilliardaire a joué son « reality show » mondial. Affranchi des contraintes de son parti, il a abandonné le « politiquement correct » avec des propos, promesses et comportements excessifs et incontrôlés. Comme au Royaume-Uni il a désigné l'ennemi du peuple : les étrangers à l'intérieur et à l'extérieur du pays. Comme

au Royaume-Uni... des électeurs l'ont cru ! Dans les deux cas, la surprise est générale même pour les vainqueurs, et l'impréparation à agir pour tous les citoyens semble au moins au même niveau. Ce sont les partis traditionnels, aux États unis, qui devront assumer l'impréparation et l'imprévisibilité pour diriger leurs pays !

La vague Trump a balayé les démocrates au Congrès (Sénat et Chambre des représentants). Hillary Clinton a obtenu de justesse la majorité des voix (selon le dernier décompte, deux millions de voix) mais le système électoral lui a fait perdre son pari

de devenir la première femme Présidente des États-Unis.

Quant aux valeurs humanistes que l'UE partage avec l'Amérique depuis des décennies et que la Chancelière Merkel a tenu à rappeler, la brutalité de la campagne, les propos xénophobes, indécents et l'incitation à la violence confèrent une sorte de « d'impossibilité morale » au futur Président des États-Unis. De nombreux citoyens américains souvent très jeunes ne s'y sont pas trompés et participent à des manifestations anti Trump un peu partout dans le pays.

D. Trump, avec ce handicap moral et des promesses contradictoires et incohérentes tous azimuts aura-t-il les moyens et la capacité « to make America great again » et « take back control » sans encore plus diviser le pays ? Le Parti républicain, après l'avoir lâché pendant la campagne électorale, revient en force après la « victoire ». Sera-t-il le garde-fou d'un Président imprédictible ou le moteur de ses propositions ? Au moment de boucler ce VOX 105, D. Trump semble opter pour la deuxième solution en nommant des personnalités radicales, voire pires...pour assurer la transition.

L'Europe toujours empêtrée dans de difficiles réformes libérales devra-t-elle évoluer vers l'ère de la dé-globalisation et du protectionnisme que certains prédisent déjà ? Les changements promis par Trump



et attendus de ses électeurs seront-ils réellement décidés et appliqués pour in fine atteindre l'Europe et le reste du monde ?

Plus certainement, nous savons que le monde entrera le 21 janvier 2017 dans l'ère de Trump à la Maison-Blanche, de Poutine au Kremlin, d'un Xi Jinping à Beijing toujours plus puissant, tandis qu'à « Bruxelles »... on cherche encore un leader!

« L'aventure » commence au cœur de la plus grande puissance économique et militaire mondiale. Nous allons probablement vivre durant quatre ans dans un monde dangereux : pour la paix, pour le respect du droit, pour l'avenir de la planète, pour la prospérité du plus grand nombre.

En Europe, plusieurs récents résultats des élections nationales ou régionales dans plusieurs EM, puis soudainement



la violence du résultat du référendum au Royaume-Uni, ont probablement des racines similaires. Les thèses nationalistes du repli, du « nous d'abord », du protectionnisme, séduisent, non seulement les laissés-pour-compte, mais au-delà, les citoyens de tous milieux. Citoyens UE dont

beaucoup redoutent l'avenir d'un « affrontement social » organisé au nom des Marchés, de la productivité, tant au niveau mondial qu'euro-péen. La peur des autres, de l'immigration et du terrorisme complète ce sombre tableau.

Ce qui est vrai dans ce grand pays ne l'est pas toujours en Europe,

mais, le monde politique traditionnel sera-t-il capable de tirer les leçons de ce qui s'est passé ce 8 novembre 2016 ? Rien n'est moins sûr ! Un peu partout, les partis nationalistes, eurosceptiques, voire xénophobes tentent déjà de s'approprier l'effet Trump, en rêvant de renvoyer eux aussi l'élite politique traditionnelle à la maison et subsidiairement d'arrêter, voire de casser le processus européen ! En même temps, au centre gauche on se plaît déjà à penser que la « droitisation » américaine pourrait faciliter la fin de l'austérité pour revenir aux fondamentaux de la solidarité et de l'État-providence.

Cela dit, au moment d'écrire ces lignes en cette fin 2016, le résultat du référendum constitutionnel en

Italie et l'élection présidentielle en Autriche sont attendus comme des indicateurs de tendance politique. En 2017 plusieurs plats de résistance seront au menu, avec, tout d'abord, le dépôt par le Royaume-Uni de l'article 50 du TUE, puis les élections nationales aux Pays-Bas, et deux élections où se jouera le sort de l'UE : l'imprévisible présidentielle Française, suivie de celle, moins surprenante, du Chancelier en Allemagne. En 2018, les élections générales en Italie — sauf résultat du référendum de 2016 qui aurait tout bouleversé (voir pages 18 et 19) — seront également décisives.

Dans ce contexte l'urgence est à nos portes avec les maux européens pas encore résolus et avec ces événements majeurs qui peuvent bouleverser les équilibres actuels au sein de l'UE et au-delà.

Ne faudrait-il pas que l'on passe à « Europe First » avant que certaines menaces du passage des discours aux actes du nouveau Président des États-Unis ne deviennent des réalités ?

Nous n'avons pas fini d'en parler !

Coups de théâtre (5/12/2016)

France:

Le président F. Hollande ne briguera pas un nouveau mandat en 2017.

Italie :

"Il premier" M. Renzi démissionne après avoir perdu le référendum sur la réforme constitutionnelle rejetée avec presque 60% de NON.

Autriche :

L'écologiste A. Van der Bellen devient président de la République avec près de 53% des voix.

DONALD TRUMP ET DÉFENSE EUROPÉENNE

Dans un long entretien avec Euractiv¹, M. Alain Lamassoure² réagit à l'élection de Donald Trump :

« Cette victoire de D. Trump doit être vue côté européen comme une très grande urgence maintenant pour nous de prendre en main notre propre destin, notre propre défense et donc notre propre politique étrangère. Nous n'avons que trop tardé, il faut rattraper ce retard ».

PAR JEAN-GUY GIRAUD 10 - 11 - 2016

M. Lamassoure estime que la conséquence inéluctable de la guerre froide - conséquence prévisible depuis 25 ans - est l'éloignement progressif des États-Unis du théâtre européen et la disparition du couplage automatique Europe/États-Unis induit par la menace nucléaire.¹²

Il rappelle que les auteurs du Traité de Lisbonne (dont il est l'un des principaux auteurs) ont introduit dans les textes les dispositions nécessaires pour « jeter les bases d'une Europe de la défense » - et regrette que les deux Présidents français successifs ne s'en soient pas saisis (avec leur partenaire allemand).

M. Lamassoure fait sans doute notamment allusion à la clause dite de « coopération structurée permanente » ouverte par les articles 42§6 et 46 TUE - et explicitée en



détail par un protocole joint au Traité 3(1). Cette coopération concerne au premier chef les États les plus actifs et les plus déterminés en matière de défense, prêts

à développer le plus intensivement leurs propres capacités et à participer aux programmes européens dans ce domaine - ces États étant ainsi les mieux préparés pour exécuter les tâches de maintien de la paix ou de prévention des conflits que l'UE pourrait entreprendre.

1 <http://bit.ly/2fOXsqS>

2 Alain Lamassoure est un eurodéputé membre du Parti populaire européen (PPE). Très proche d'Alain Juppé, il est aussi candidat à la présidence du Parlement européen, censée tourner à mi-mandat, en janvier 2017.

3 La lecture de ce protocole détaillé - qui fait partie intégrante du traité - est particulièrement intéressante dans la mesure où il constitue un modèle pour une sorte d'« OTAN européen » en matière de développement coordonné des capacités militaires des États membres.

On voit qu'une décision de quelques États membres (aucun seuil n'étant requis) de déclencher cette clause ne les engagerait pas ipso facto à entreprendre des actions militaires - mais seulement à se tenir collectivement prêts au cas où l'UE déciderait de telles interventions, selon les modalités prévues par le Traité.

Surtout, elle aurait pour effet de consolider le potentiel de défense de ce groupe et donc de l'UE en tant que telle : c'est précisément ce renforcement qui, selon M. Lamassoure, devient aujourd'hui particulièrement urgent du fait de la nature de la prochaine administration américaine.



LE TORCHON BRÛLE-T-IL ENTRE BRUXELLES ET ROME ?

Rien ne va plus entre le Premier ministre italien Matteo Renzi « il Premier » et le Président de la Commission J. C. Juncker. Depuis plusieurs mois, avec une crise qui culmine en ces derniers jours de mi-novembre, le gouvernement italien conteste la pression que « Bruxelles » exerce sur sa loi de finances 2017. Signe de la mauvaise humeur publique à Rome, « il Premier » se présente en conférence de presse devant une imposante rangée de drapeaux italiens sans celui de l'Europe... Il multiplie les interventions critiques contre la Commission européenne qui s'occupe, selon lui, plus de l'administration et des comptes que des citoyens italiens touchés par les tremblements de terre successifs. N'hésitant pas à tomber dans le discours populiste de ses concurrents politiques, il critique publiquement des États membres qui « construisent des murs avec l'argent des contribuables italiens ». **Que se passe-t-il exactement avec la 3e puissance économique de l'UE?**

PAR PIERRE BLANCHARD

Le différend politico-financier avec la Commission européenne gardienne de l'orthodoxie budgétaire des EM porte sur une demande de flexibilité sur le déficit budgétaire prévu pour 2017... il s'agit d'une question de moins d'un pour cent du PIB (PIL en italien). Le Commissaire Pierre Moscovici tente de désamorcer la polémique avec son homologue italien le ministre Pier Carlo Padoan, mais c'est au niveau des Présidents que ça coince... sans doute question de style et de background politique dans le pays.



Il y a quelques jours les Italiens au Conseil de l'UE, suite aux réserves de la Commission sur le projet de budget italien 2017 ont montré leur mécontentement en s'abstenant sur le vote du budget de l'UE qui a fait l'objet d'un accord entre le Conseil et le PE¹. Le gouvernement a également menacé de s'opposer au réexamen/révision à mi-parcours du cadre pluriannuel 2014-2020, décision qui nécessite un vote à l'unanimité des 28 EM.

La Commission annonce toutefois que la flexibilité est possible notamment pour les dépenses concernant les tremblements de terre et l'accueil des réfugiés qui débarquent en masse sur les côtes italiennes. La bataille des chiffres fait rage autour du déficit budgétaire qui devrait diminuer pour commencer à réduire une dette atteignant 132,7 % du PIB (PIL en italien) en 2015. Dans ce climat tendu, les

Marchés réagissent et le « spread ² » fait à nouveau parler de lui.

Difficile de suivre et de comprendre ce qui se passe surtout dans les médias italiens,

² « Spread » est une parole de la langue anglaise que l'on peut traduire dans le domaine financier par la parole différentiel (differenziale).

Le « spread » indique la comparaison entre deux titres de la même nature qui sont normalement des obligations dont l'une sert de référence. Un des « spread » le plus connu est celui existant entre l'obligation décennale allemande et le titre identique émis en Italie. La différence de rendement des bons du trésor public italiens et celui allemand indique exactement le « spread » qui représente pour les investisseurs un paramètre clé dans le choix d'investissement en titre de la dette souveraine. Le titre décennal allemand est pris en référence pour les « spread » sur les dettes souveraines dans la mesure où, actuellement, ces titres de l'Etat allemand sont les plus solides et ont les rendements les plus bas.

Courant novembre 2016 il est passé en quelques jours de 138 à 185...!

car la Commission distribue les bons points (rares) et les remontrances (plus nombreuses) sur les projets de budget des EM de la zone euro.

Elle a épinglé mercredi huit pays, dont l'Italie et la Belgique, sur leurs projets budgétaires 2017, leur enjoignant de faire des efforts sous peine de sanctions... jamais appliquées.

Au final, cinq pays seulement, sur les 19 de la zone euro, sont en conformité totale avec le Programme de Stabilité et de Croissance (PSC), qui fixe une limite de 3 % du PIB pour le déficit et de 60 % pour la dette : l'Allemagne, l'Estonie, les Pays-Bas, la Slovaquie et le Luxembourg.

Dans sa communication, la Commission fait pourtant preuve de souplesse en invitant les bons élèves de la zone euro, comme le Luxembourg, les Pays-Bas et surtout l'Allemagne, à « dépenser et investir jusqu'à 0,5 % du PIB de la zone euro prise dans son ensemble, dans l'intérêt de tous », afin de soutenir la reprise.

¹ 157,88 milliards d'euros en crédits d'engagements et 134,49 milliards d'euros en crédits de paiement.

C'est pourquoi le ministre italien des Finances, Pier Carlo Padoan, s'est félicité sur la RAI de voir l'Europe abandonner « à moitié l'austérité ». « On demande aux pays qui ont des marges budgétaires qu'ils en fassent usage et c'est une grande victoire de l'Europe, que l'Italie revendique », a-t-il dit. Le problème c'est que l'Italie ne figure pas parmi les bons élèves !

En réalité, cette « crise » d'eurosepticisme gouvernementale si inhabituelle pour l'Italie est largement motivée par une difficile campagne engagée depuis plusieurs mois sur un référendum constitutionnel dont l'issue est devenue un enjeu majeur !

Une grande bataille politique se déroule autour de la réforme majeure dite « Riforma Renzi/Boschi, Riforma della Costituzione Italiana », visant à assurer plus de stabilité gouvernementale au pays³. Cette réforme, la plus importante de l'après-guerre, prévoit entre autres de mettre fin au bicamérisme parfait existant actuellement, tout en réduisant les pouvoirs du Sénat⁴.

Après des mois d'aller-retour entre les deux chambres, elle a été approuvée en janvier au Sénat et en avril 2016 au Parlement. Toutefois, la constitution italienne le prévoyant⁵, une « richiesta di referendum

popolare » a été lancée le 8 août dernier. Après de nombreuses péripéties politico-juridiques, le vote du référendum a été fixé au 4 décembre. Matteo Renzi a — trop — rapidement annoncé qu'en cas d'échec il démissionnerait. Immédiatement, l'opposition a fait de l'échec du « si » un objectif à atteindre, pour provoquer la chute du chef du gouvernement et remplacer « il premier » !

Ensuite, le message du « premier » s'est fait plus nuancé, pour finir, quelques jours avant le vote, par reprendre la menace de sa démission... que l'opposition gouvernementale attend. Par ailleurs, la majorité des observateurs confirment que Matteo Renzi pourrait difficilement ne pas démissionner

tiques — du « no » ont tort de prétendre que l'Italie n'est pas maîtresse chez elle et qu'elle dépend de Bruxelles.

Ce n'est pas parce que les médias européens sous-estiment le résultat du référendum qu'il faut en ignorer les conséquences. La situation politique italienne est très préoccupante avec la montée des extrémistes et l'absence de leader alternatif qui pourrait fédérer des coalitions de gouvernement. La situation économique⁶ ne l'est pas moins. En cas de victoire du « no », l'Italie risque de plonger à nouveau dans l'ère de l'instabilité gouvernementale et de devoir tenir des élections anticipées. Dans ce cas, effectivement, la question financière du



3 Il y a eu 60 gouvernements dans les dernières 70 années, non seulement à cause du bicaméralisme, mais aussi des règlements électoraux rendant impossible une majorité stable.

4 En résumé, la réforme prévoit que le Sénat ne comptera plus que 100 élus contre 315 actuellement, ne votera plus la confiance au gouvernement et ne s'occupera que d'un nombre limité de lois. Le gouvernement pourra aussi demander une procédure accélérée à la Chambre des députés pour certaines lois qu'il juge urgentes, obligeant ainsi les élus à se prononcer sur la loi en question dans un délai de 70 jours, ou 95 jours pour les documents particulièrement complexes. Elle prévoit également une réorganisation des responsabilités entre l'Etat et les régions ainsi que la suppression du « Consiglio nazionale dell'economia e del lavoro ». Indirectement lié à ce projet de réforme une nouvelle loi électorale prévoit un nouveau système appelé « Italicum » donnant un bonus « de gouvernement » aux coalitions de partis arrivées en tête des élections législatives.

5 Article 138 de la constitution italienne.

de son poste de chef du gouvernement en cas d'échec du référendum.

Pour corser le tout, les partisans du « no » se trouvent aussi bien au sein de l'aile gauche du Parti démocrate (PD) de Matteo Renzi que dans les autres partis d'opposition de droite et de gauche ou du « Movimento cinque Stelle ».

Un sondage fin novembre donnait le « si » et le « no » au coude-à-coude avec un léger avantage pour ce dernier. La campagne s'intensifie et le climat politique se tend en cette fin novembre. Matteo Renzi fait le tour de tout le territoire de la Péninsule pour tenter d'arracher une victoire à ce référendum.

L'enjeu de ce référendum pousse Matteo Renzi à se fâcher avec « Bruxelles » pour tenter d'arracher des marges de manœuvre budgétaires pouvant donner avant le vote le signal du desserrement de l'étau de l'austérité. Il tente ainsi de démontrer que les défenseurs — de tous les horizons poli-

budget, du déficit et de la dette publique redeviendra un véritable sujet européen de préoccupation. Compte tenu de l'importance de la dette souveraine, un nouveau « front italien » ouvert dans la zone euro serait catastrophique !

Conclusions : L'issue du référendum sera cruciale, non seulement pour le sort politique du « Premier » Matteo Renzi, mais aussi pour les Italiens et pour l'Europe ! Quand ce VOX 105 sortira, le résultat du référendum sera connu !

6 Déficit/PIB = 2,6% (moyenne Zone euro : 2,1%)

Dette publique/PIB = 132,7% (Moyenne Zone euro : 90,7%)

Dette publique = env. 2200 mios d'euros

Inflation = - 0,1% (moyenne zone euro : 0,5%)

Taux de chômage = 11,4% (moyenne zone euro : 10,1%)

Croissance du PIB = 0,8 % (moyenne zone euro 1,7%)

Pourcentage de la population de l'UE : 12%

Contribution nette à l'UE : 3,2 milliard d'euros

(Sources diverses pour 2014, 2015 ou 2016)

NICHT NUR VICTOR ORBAN

Angriffe auf die Rechtsstaatlichkeit, die Demokratie und die Freiheit gehen Hand in Hand mit Fremdenfeindlichkeit und rassistischen, antieuropäischen Ausfällen.

VON THOMAS JANSEN

Das Ergebnis des Referendums, das Victor Orban aus propagandistischen Gründen am 2. Oktober veranstaltet hat, um zu beweisen, dass die Ungarn seine rabiante, fremdenfeindliche Politik unterstützen, war ungültig, da die Zahl der Teilnehmer deutlich unter dem vorgeschriebenen Quorum blieb. Orban erklärte sich aber trotzdem zum Sieger. Die demokratischen Regeln interessieren ihn nicht. Seit er über eine absolute Mehrheit der Sitze im Parlament verfügt, baut er mittels verfassungsändernden Gesetzen und einer systematischen Besetzung der Schlüsselpositionen in allen Bereichen durch seine Gefolgsleute, den Staat um. Eine Gleichschaltung findet auch nach und nach in den Medien statt.

Der durch das Referendum beabsichtigte Aufstand gegen die rechtsverbindliche Entscheidung des Rats der Europäischen Union, eine gerechte Regelung einzuführen, die jedem Mitgliedstaat eine gewisse Zahl von Flüchtlingen zur Aufnahme und Betreuung zuweist, wendet sich nicht nur gegen die gemeinschaftliche Solidarität, sondern auch gegen die Rechtsstaatlichkeit. Nun sollen solche Verweigerungen von Entscheidungen, die im Rahmen der Europäischen Union nach dem im Vertrag vorgesehenen Verfahren, an denen Ungarn natürlich immer beteiligt ist, Eingang in die ungarische Verfassung finden. Aber eine solche Verfassungsbestimmung wird wohl vor dem Europäischen Gerichtshof kaum Bestand haben können. Bis dahin wird die Ankündigung jedoch ihren propagandistischen Zweck erreicht und das fremdenfeindliche, antieuropäische Klima weiter vergiftet haben.

Man fragt sich, warum Ungarn unter diesen Umständen Mitglied der Europäischen Union sein will oder sein kann. Der luxemburgische Außenminister hat die Frage öffentlich gestellt und empfohlen, die Mitgliedschaft Ungarn solange zu suspendieren bis die

Regierung dieses Landes Einsicht zeigt. Aber so einfach geht das nicht. Der Unionsvertrag kennt zwar eine Bestimmung, die einem Mitgliedstaat bestimmte Rechte, darunter das Stimmrecht, im Rat entzieht, wenn der Tatbestand von schweren und anhaltenden Verletzungen von Freiheit, Demokratie und Rechtsstaatlichkeit vorliegt. Aber das



Verfahren zur Beschlussfassung zugunsten einer solchen Suspension ist kompliziert und erfordert, angesichts des Umstands, dass Ungarn nicht alleine ist, eine kaum erreichbare qualifizierte Mehrheit der Mitgliedstaaten.

Denn nach dem ungarischen Muster sehen wir in Polen die nationalkonservative Mehrheit am Werk: Regelverletzungen, Einführung verfassungswidriger Gesetze, Ausschaltung der kritischen Presse und vor allem auch: Widerstand gegen gemeinschaftliche Entscheidungen und Regeln. Und die Alliierten der Polen und Ungarn in der Gruppe der Visegrad-Staaten, Tschechien und Slowakei, bewegen sich in die gleiche Richtung. Alle vier Visegrad-Staaten haben in letzter Zeit wiederholt gefordert, dass jede weitere politische Integration verhindert werden und dass das auf den europäischen Verträgen beruhende politische System der Union zulasten der gemeinschaftlichen Institutionen zugunsten einer Stärkung der Nationalstaaten umgebaut werden müsse.

Das war auch das Anliegen der Regierungen des Vereinigten Königreichs, die nach dem Beitritt ihres Landes im Jahr 1973 zur EG die Entwicklung der Gemeinschaft und

Union immer wieder behinderten. Mit dem Brexit zogen die Briten schließlich die richtige Konsequenz aus der Niederlage des ständigen Kampfes gegen die europäische Integration und die demokratische Entwicklung der Union.

Ebenso werden die aktuellen Bemühungen der Visegrad-Staaten in einer Niederlage enden, wobei ein Ausstieg aus der EU für sie wohl kaum infrage kommt, da sie politisch und wirtschaftlich auf die Anlehnung an ihre Nachbarn im Westen angewiesen sind. Mit einem Erfolg ihres Versuchs, das Rad der Nachkriegsgeschichte aus nationalistischen Motiven zurück zu drehen, würde Europa Gefahr laufen, erneut auseinander zu brechen und damit die Errungenschaften der Einigungspolitik, einschließlich des Wohlstands, des Friedens und der Sicherheit aufs Spiel setzen. Auch deswegen darf man eine Reaktion der Mehrheit der Mitgliedstaaten erwarten, die dem Vabanque-Spiel Orbans und seiner Freunde einen Riegel vorschiebt. Denn es kann nicht hingenommen werden, dass sich der Virus des Nationalismus, der Europa im 20. Jahrhundert zweimal in fürchterliche Katastrophen geführt hat, sich wieder einmal ausbreitet; schon frisst er sich immer tiefer auch in die europäischen Kernländer ein. Dem muss Einhalt geboten werden.

Ein erstes Mittel dagegen ist die Zuversicht, dass die Ethik der Einigungspolitik und der mit ihr verbundenen praktischen Werte sich gegen die Mediokrität und moralische Fragwürdigkeit der billigen Argumente und Slogans von Orban, Kaczyński und der anderen Abenteurer, die heute wieder einmal als Heilsbringer und Volksbeglucker unterwegs sind, sich durchsetzen werden. Eine konstruktive, entschlossene, gemeinschaftliche Politik der Reform, die der zerstörerischen Ideologie der nationalen Souveränität entgegen wirkt, muss dem folgen.

Die Europäische Union hat die Vernunft und die Zukunft auf ihrer Seite.

MÉTHODE – ACTUALISATION ANNUELLE 2016 : +3,3 %

Actualisation des rémunérations et pensions des fonctionnaires et agents des institutions et organes de l'UE selon l'art. 65 et l'annexe XI du Statut du 1er janvier 2014

PAR LUDWIG SCHUBERT, PRÉSIDENT D'HONNEUR DE L'AIACE & PIERRE BLANCHARD

RÉSULTATS 2016

Évolution du coût de la vie en Belgique (HICP) & au Luxembourg (IPC) (indice commun) : +1,4 %

Pouvoir d'achat (indicateur spécifique) : +1,9 %

$$\frac{101,4 \times 101,9}{100} - 100 = +3,3 \%$$

Cette adaptation des pensions nettes est **rétroactive au 1er juillet 2016**, soit un versement fin décembre 2016 de 19,8 % d'une pension nette de juin 2016 (sauf changement de situation familiale ou autre).

La grille des rémunérations est adaptée de la même façon. Le cas échéant, des coefficients correcteurs et des taux de change peuvent s'appliquer en dehors de Bruxelles-Luxembourg selon les règles statutaires.

Les pensionnés résidants dans les pays concernés seront informés séparément.

Adaptations nominales de la grille sur base de la Méthode de 1991 à 2016

1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	
3,4 %	4,1 %	0,9 %	0,5 %	1,1 %	1,4 %	2,2 %	1,9 %	2,7 %	
2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
2,3 %	3,7 %	3,0 %	3,4 %	0,7 %	2,2 %	2,3 %	1,4 %	3,0 %	3,6 %
2010	2011*	2012**)	2013***)	2014****)	2015	2016			
0,1 %	0,0 %	0,8 %	0 %	0 %	2,4 %	3,3 %			

*) au lieu de 1,7 % selon l'application de la 5e Méthode

***) au lieu de 1,7 % selon l'application de la 5e Méthode

****) selon décision du Conseil du gel des rémunérations et pensions

*****) selon décision du Conseil du gel des rémunérations et pensions

Évolution du pouvoir d'achat de 2004 – 2016

2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011*)
-1,2 %	0,0 %	+0,2 %	-0,0 %	-1,3 %	+2,7 %	-2,2 %	-3,6 %
2012**)	2013***)	2014****)	2015	2016			
-2,0 %	-1,5 %	-0,6 %	+1,2 %	+1,9 %			

*) - 3,6 % au lieu de -1,8 % selon l'application de la 5e Méthode

***) -2,0 % au lieu de -1,1 % selon l'application de la 5e Méthode

Selon index HICP Be

****) 06-2013/06-2012 : 1,5 % (119,9/118,1)

*****) 06-2014/06-2013 : 0,6 % (120,6/119,9)

Variations cumulées du pouvoir d'achat

(Sans tenir compte de l'éventuelle issue du recours introduit contre les applications contestées de la Méthode en 2011 et 2012).

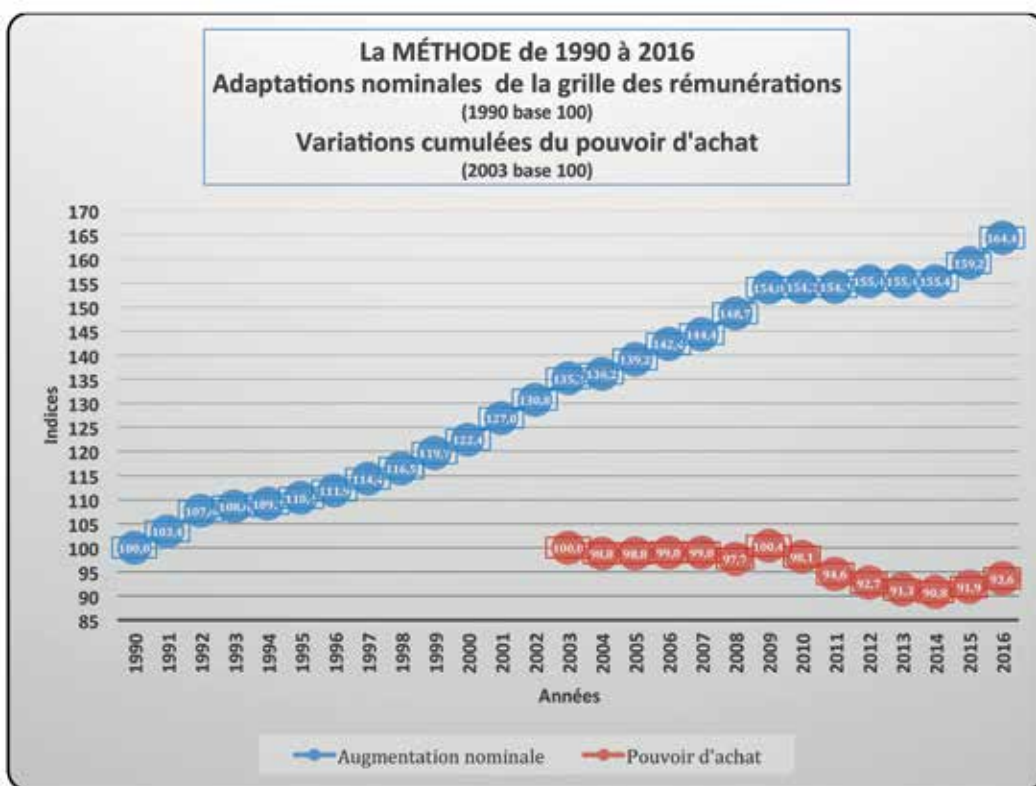
Variations par rapport à 2003

Années	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Indices	100	98,8	98,8	99,0	99,0	97,7	100,35	98,1	94,6	92,7	91,3	90,8	91,87	93,62
% cumulés	0,0	-1,2	-1,2	-1,0	-1,0	-2,3	+ 0,35	-1,9	-5,4	-7,3	-8,7	-9,2	-8,1	-6,38

En 2016 par rapport à 2009

Avant l'adaptation de 2016 : $0,9187/1,0035 = 0,9155$ soit **- 8,5 %**

Après l'adaptation de 2016 : $0,9362/1,0035 = 0,9329$ soit **- 6,7 %**



RAPPEL DE LA BASE DÉCISIONNELLE

Le 1^{er} janvier 2014, la 6^e Méthode voit le jour dans le cadre de la révision du statut (annexe XI).

Elle maintient les grands principes des cinq premières, notamment celui du parallélisme.

Son application désormais appelée « actua-

lisation » est automatique sur la base d'un rapport d'Eurostat, sans intervention des codécideurs qui ne peuvent plus interpréter l'applicabilité de la nouvelle clause d'exception.

Celle-ci est fondée sur des indicateurs

économiques connus et précis (PIB). Par ailleurs, les modalités d'application peuvent être différées dans le temps en fonction d'un plafond maximum de variation du pouvoir d'achat de + ou de - 2 %, mais l'évolution parallèle aux fonctionnaires nationaux est maintenue à terme.

RAPPEL DES ÉVÉNEMENTS DEPUIS 2011

Décembre 2011,

la Méthode (la 5^e selon le statut de 2004 encore en vigueur) donnait 1,7 % comme résultat et un rapport de la Commission justifiait l'inapplicabilité de la clause d'exception (article 10 de l'annexe XI du statut).

Janvier et février 2012,

la Commission déposait un recours devant la Cour de justice européenne (CdJe) contre le refus du Conseil d'appliquer le résultat de la Méthode pour 2011.

7 et 8 février 2012,

dans le contexte de la définition du Cadre financier pluriannuel (CFP) 2014-2020, la décision concernant les économies budgétaires de fonctionnement des institutions entraînait le blocage complet des rémunérations et pensions pour 2013 et 2014.

Décembre 2012,

la Méthode donnait à nouveau un résultat de + 1,7 % et un nouveau rapport de la Commission confirmait que la situation économique ne justifiait pas l'application de la clause d'exception pour cette période de référence. Le Conseil ne réagissait pas à la nouvelle proposition de la Commission qui a lancé une nouvelle action en justice.

Novembre 2013,

contre toute attente et contre l'avis de l'Avocat Général, les arrêts de la Cour de Justice européenne tombent dans les affaires **C-63/12**, **C-66/12** et **C-196/12**. Ces arrêts reconnaissent le droit du Conseil de décider d'appliquer la clause d'exception statutaire sans toutefois se prononcer sur le fond des principes de la Méthode et de quelle manière le Conseil devait motiver sa décision.

Fin février, début mars 2014,

la Commission présentait au Conseil et au Parlement européen une nouvelle proposition de 0,9 % respectivement pour 2011 puis 2012. Cette proposition qui n'était pas concertée avec les OSP représentatives des institutions était totalement arbitraire et censée refléter les effets de la crise. Ignorant cette nouvelle proposition au rabais de la Commission, le Conseil et le Parlement, en se référant à l'arrêt de la CdJE, décidaient que la clause



d'exception s'appliquait que et la crise justifiait une application partielle de la Méthode, à savoir : **0 % pour 2011 et 0,8 % pour 2012** (voir VOX 97 pages 14 & 15)¹.

¹ Cette application erronée – selon nous – de la Méthode 2004-2012, après 41 ans d'expérience positive, avait fait baisser le pouvoir d'achat de la grille de 5,5 % au cours des seules années 2011 & 2012 !

Ainsi, en cinq ans, nos pensions, ultérieurement bloquées en 2013 et 2014, n'avaient été augmentées en nominal que de 0,9% (0,1% en 2010 et 0,8% en 2012) soit une perte de pouvoir d'achat de 9,5 % en 2014 par rapport à 2009 avant l'application de la nouvelle Méthode à partir de 2015.

LE RECOURS

❑ **L'AIACE s'est jointe aux OSP des institutions**, après les réclamations statutaires d'usage (selon l'art. 90 du statut), refusées par la Commission et le Conseil, pour introduire des recours individuels devant le Tribunal de la Fonction

publique européenne (TFPE) contre la décision du conseil concernant l'application partielle de la Méthode 2004-2012.

❑ **Le 12 janvier 2015**, ce qui allait devenir le **recours Ludwig Schubert** et consorts a été enregistré par le TFPE

(F4/15).

❑ **Après la fusion du TFPE avec la première instance du Tribunal de l'UE et l'arrêt—rejeté—** sur une autre affaire (T456/14), l'examen de notre recours - qui avait été suspendu - reprend sous le Nr **T530/16**.

RCAM ET MEDECINE PREVENTIVE APRES 60 ANS

Dans le VOX 103, nous vous avons déjà fait part du désaccord de l'AIACE internationale avec les nouveaux programmes de médecine préventive introduits en 2015, sans véritable présentation préalable au CGAM (Comité de Gestion de l'Assurance Maladie). Voici une actualisation de la situation.

PAR FRANCIS WATTIAU, MEMBRE OBSERVATEUR SUPPLÉANT DU CGAM POUR L'AIACE

Pour notre part, à l'AIACE, nous contestons le fait que **trois cancers importants ne sont plus du tout diagnostiqués** :

- ❑ le cancer des poumons car il n'y aura plus jamais de radiographie
- ❑ le cancer du côlon car il n'y aura plus qu'une seule colonoscopie virtuelle après 60 ans *et à condition qu'il n'y en ait jamais eu une auparavant*
- ❑ le cancer de la prostate parce que le test du PSA est supprimé ainsi que l'échographie de la prostate, l'échographie abdominale ne pouvant plus porter que sur l'anévrisme aortique.

Nous avons présenté au PMO les propositions suivantes :

- ❑ réintroduire la possibilité d'une radiographie des poumons tous les six ans (au lieu de tous les deux ans)
- ❑ introduire une colonoscopie virtuelle tous les six ans après 60 ans
- ❑ rétablir le test du PSA (ou ultérieurement un autre test sanguin qui serait plus performant) et l'échographie abdominale précédente, incluant l'examen de la prostate (et d'autres organes comme le pancréas).

Nos propositions ont été examinées dans le cadre d'un groupe technique qui réunit le PMO et l'AIACE, sous la présidence de la DG HR. La présidente du Conseil médical a accepté de participer à cette réunion et d'examiner nos propositions, dans un esprit d'ouverture. Elle s'est engagée à revenir vers le Conseil médical sur certains points spécifiques et pour éventuellement rétablir une échographie abdominale effectuée comme auparavant. Ceci est évidemment très positif, mais ne répond pas à toutes nos demandes pour le dépistage des trois cancers. Un test sanguin comme le PSA ne sera pas rétabli, il n'y aura plus jamais de radiographie des poumons et, en pratique, plus

de colonoscopie. **La position du Conseil médical se base sur deux principes pour lesquels nous avons des doutes** et nous souhaitons attirer l'attention du CGAM.

Le premier principe du Conseil médical est de ne pas effectuer des dépistages qui pourraient engendrer des examens ou des traitements inutiles, voire dangereux, selon le principe « primum non nocere ». Car par exemple un PSA plus élevé ne signifie pas

est détecté trop tard, il aura probablement fait des métastases et le pronostic vital peut être engagé.

Le deuxième principe est que la médecine préventive est une mesure de santé publique pour une large population et non pas pour le dépistage d'individus. Cependant **la base statutaire de la médecine préventive est l'article 72 du Statut** qui destine bien cette médecine à des individus, à savoir le



nécessairement un cancer. D'accord, de même qu'un taux normal ne garantit pas l'absence de tout problème. D'où l'intérêt de coupler cette mesure avec une échographie. Mais le rôle de la médecine préventive n'est pas de déclencher des examens ou opérations inutiles, mais de prévenir le médecin traitant. Il ne faut pas faire de procès d'intention vis-à-vis des médecins qui seront chargés de traiter les résultats de la médecine préventive. Auparavant le rapport envoyé au médecin traitant pouvait par exemple signaler que chez le patient le PSA est passé de 2 à 20 (il n'y a pas de valeur maximum) et que le volume de la prostate a augmenté significativement, en deux ans. Est-ce qu'on ne nuit pas plus en se privant volontairement de la possibilité de fournir une telle information au médecin traitant ? Quant au cancer des poumons, s'il

fonctionnaire, son conjoint (si celui-ci ne peut pas bénéficier de prestations de même nature), ses enfants et les autres personnes à sa charge. Une telle mesure de prévention peut être positive pour l'équilibre à long terme du RCAM. Une médecine de santé publique pour une large population va forcément réduire les examens, mais nous ne savons pas sur quoi se base cette nouvelle orientation. **Le but des nouveaux programmes nous avait été présenté comme le remplacement de tests obsolètes par des nouveaux tests plus performants, mais pas de transformer cette médecine préventive pour nos affiliés dans un concept de médecine de santé publique.**

Nous avons transmis nos préoccupations au CGAM et nous continuerons à vous informer du suivi.

Les informations publiées sur ces pages n'engagent que l'Office de gestion et liquidation des droits individuels (PMO).
The Pay Master Office (PMO) alone is responsible for the information set out on these pages.

PMO NEWS

RCAM: LA FACTURATION POUR LES AFFILIÉS EN COMPLÉMENTARITÉ EN BELGIQUE CHANGE

La facturation des prestations médicales pour les personnes couvertes par le système national belge change.

Pour rappel, si un membre de votre famille est couvert en complémentarité¹ par le RCAM, cela signifie qu'il devra d'abord avoir recours à son système national de santé pour être remboursé.

En pratique, lorsque votre conjoint par exemple, se rend chez un dispensateur de soins: (médecin, dentiste, à l'hôpital ou au centre médical, etc.) deux situations peuvent se présenter :

- ❑ Soit il règle directement le montant de la dépense médicale et transmet à sa mutuelle l'attestation de soins afin d'obtenir le remboursement. La mutuelle lui envoie alors un décompte qui reprend notamment le prix de la ou des prestation(s) et le(s) montant(s) remboursé(s). Ce décompte, accompagné des copies des factures acquittées, devra être joint à la demande de remboursement que vous introduirez auprès du RCAM
- ❑ Soit, il paie uniquement le montant qui restera à sa charge (c'est-à-dire le ticket modérateur). Il faut savoir qu'en Belgique, de plus en plus de dispensateurs de soins utilisent un

nouveau système informatisé qui leur permet de facturer la prestation directement à la mutuelle du patient. Dans ce cas, vu que le patient ne recevra plus d'attestation de soins, ni de décompte de la part de sa mutuelle, il devra demander au dispensateur de soins une facture légale ou un justificatif reprenant les informations suivantes:

- ➡ Le nom de l'établissement et des prestataires avec références officielles.
- ➡ Le nom complet du patient
- ➡ Le montant total de chaque acte médical facturé avec la date et la nature des prestations.
- ➡ Le montant pris en charge par la mutuelle belge pour chaque acte médical.

Si vous rencontrez des difficultés pour obtenir ce type de document, nous vous recommandons d'évoquer le code de droit économique et l'obligation de remise d'un document justificatif² au sens de la loi SSI (soins de santé et indemnités).

Comment est calculé le montant remboursé par le RCAM ?

Exemple : votre conjoint ou votre enfant va consulter un dermatologue dans un Centre hospitalier et paie uniquement la partie qui

1 https://myintracomm.ec.europa.eu/hr_admin/fr/sickness_insurance/jsis-online/Pages/top-up.aspx

2 <http://www.inami.fgov.be/fr/professionnels/information-tous/Pages/document-justificatif-patient.aspx#.WAnMwv77Xoo>



pmo pension caisse maladie

reste à sa charge, soit 38.52 €.

Le montant pris en charge par sa mutuelle est de 12.48 €.

Le coût total de la prestation = 51 €

Le RCAM remboursera 85% de 51€, soit 43,35€ - 12.48 € (€ (montant pris en charge par la mutuelle) = 30,87et non pas 32.7 € (85 % des 38.52 € payés)

concernant.

Comment ? via votre gestionnaire de pension dont le nom figure en haut à gauche sur votre bulletin de pension

DÉCLARER LES REVENUS 2015 DU CONJOINT

Si vous bénéficiez de l'allocation de foyer sur la base des revenus de votre conjoint ou partenaire reconnu, n'oubliez pas de transmettre au PMO une déclaration d'activité ou de revenu professionnel le

DECLARING YOUR SPOUSE'S 2015 INCOME

If you receive the household allowance on the basis of your spouse or recognised partner's income, do not forget to send PMO a declaration of your spouse or partner's professional activity or income. How can I do this?

Contact your pension manager whose name appears on the top-left of your pension statement.

LE PMO DÉMÉNAGE

En février 2017, le PMO quittera les bâtiments de la rue de la Science et de la rue d'Arlon pour s'installer dans le bâtiment MERO, situé avenue de Tervueren 41.

La plupart des unités du PMO seront regroupées dans le même building. Seuls les services visas, laissez passer¹ et les entrées en service resteront respectivement au Breydel 25 et au Montoyer 34.

Au rez-de-chaussée du bâtiment MERO, un espace sera tout particulièrement dédié à l'accueil. Vous aurez la possibilité de venir nous poser des questions sur la gestion de vos droits (salaires, allocations, assurance maladie, pensions, etc.). Tous les détails pratiques sur les modalités de prise de rendez- vous seront communiqués ultérieurement.

Nous mettons tout en œuvre pour être opérationnel le plus rapidement possible, toutefois il se peut que le déménagement occasionne des interruptions de nos services et engendre des retards. Veuillez d'ores et déjà nous en excuser.

1 https://myintracomm.ec.europa.eu/hr_admin/en/welcome-office-bxl/special-ID-VAT-certificates/identity-papers/Pages/pass.aspx



L'AIACE INTERNATIONALE DÉMÉNAGE



AIACE INT.
105 Av des Nerviens
1040 Bruxelles



AIACE

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES ANCIENS DE L'UNION EUROPÉENNE
INTERNATIONAL ASSOCIATION OF FORMER OFFICIALS OF THE EUROPEAN UNION

DEMANDE D'ADHESION / MEMBERSHIP APPLICATION

(à ne compléter que si vous n'êtes pas encore membre
to be filled in only if you are not yet a member)

Nom et Prénom (+ Nom de jeune fille pour les femmes mariées) :
Name and Forename (+ maiden name where applicable) :

N° de pension/Pension Nr :

Nationalité/Nationality :

Date de naissance/Date of birth :

Sexe/Sex : M F

Domicile (adresse complète/Full home address)

Rue/Street.....n°/Nr

Bte/Box.....

Code postal/Postcode : Localité/Town :

Pays/Country :

Téléphone/Telephone: GSM/Mobile:

Courriel/Email:

Demande à adhérer à l'AIACE par l'intermédiaire de la Section (*) (normalement le pays de résidence) / I hereby apply for membership of AIACE through the national Branch (normally country of residence) :

J'autorise / Je n'autorise pas l'AIACE à utiliser mon adresse de courriel pour l'envoi d'informations / I hereby give permission / I do not give permission to AIACE to use this email address to send me information

Dernière fonction exercée au sein des Institutions/Last post held with the Institution:

.....

Dernière Institution dans laquelle vous avez travaillé/Institution where this post was held:

Période de service/Period of service : Du/From au/to

Est-ce que vous avez une expérience/expertise particulière que vous souhaitez mettre à la disposition de l'AIACE si le besoin se présente?/Do you have any particular experience or skill that you would like to offer to AIACE if the need arises?

Fait à/Place Date

SIGNATURE :

A RENVoyer A / PLEASE SEND TO:
Secrétariat de l'AIACE Internationale
N 105 00/38
105 Av. des Nerviens
1040 Bruxelles

(*) 15 Sections : Belgique/België – Danmark - Deutschland – Éire/Ireland - España - France – EMac/Grèce - Italia – Luxembourg - Nederland – Österreich – Portugal – Suomi/Finland – Sverige - United Kingdom

DU NOUVEAU DANS LES ASSURANCES PROPOSÉES PAR L'AIACE

Lors des séminaires de préparation à la retraite, plusieurs assurances sont présentées aux futurs pensionnés, ce qui peut donner une certaine confusion quant au choix. Le présent article veut clarifier la situation et vous annonce d'importantes nouveautés.

PAR WILLY HOEBECK, PRÉSIDENT DU GROUPE ASSURANCES DE L'AIACE INTERNATIONALE

Vous avez sans doute pu prendre connaissance de la note sur les assurances proposées par l'AIACE (via notre courtier CIGNA) qui était jointe à l'Info Senior NR 11. Pour mémoire, il s'agit de deux assurances distinctes : une police « **Accidents** » (hospitalisation, frais médicaux, invalidité, décès) et une police Hospitalisation dite « **Gros Risques** », frais médicaux pour maladie seulement (ou également pour accidents, pour ceux qui ne souscrivent pas à la police « Accidents »). La notion d'accident inclut le risque d'attentat.

Dans cette note jointe à l'Info Senior, le Groupe « Assurances » de l'AIACE Internationale rappelait qu'au moment de prendre la retraite, l'article 73 du Statut cesse de s'appliquer : en clair, vous n'êtes

plus assuré en cas d'accident. Le Groupe conseillait par conséquent aux retraités de souscrire à « **l'assurance accidents** » s'ils souhaitent, en cas d'accident, garder une couverture en tous points semblable à celle dont ils jouissaient en tant qu'actifs (frais d'hospitalisation + indemnités en cas d'invalidité ou capital décès). Ils peuvent faire bénéficier de cette assurance également leur conjoint, ce qui n'était pas le cas sous la couverture statutaire, et la souscription est possible jusqu'à l'âge de 80 ans. Cette assurance couvre aussi les frais médicaux en cas d'accident.

L'assurance hospitalisation « Gros Risques »

Elle propose une couverture supplémentaire à la Caisse de maladie dans les cas d'hospitalisation. Deux options sont proposées : l'une SANS couverture accidents (hospitalisation pour maladie

seulement), l'autre AVEC couverture accidents (hospitalisation pour maladie ou accident). La première option convient à ceux qui prennent l'assurance « Accidents », la deuxième à ceux qui ne la prennent pas.

A la suite de la diffusion de cette note, le Groupe a été contacté par plusieurs collègues retraités qui souhaitaient bénéficier d'une assurance « Accidents », mais ils avaient déjà, au cours de leur période d'activité, souscrit l'assurance Hospi Safe proposée par Afiliatys, et ils ne voulaient donc pas payer deux fois une prime pour les frais médicaux en cas d'accident : une fois dans Hospi Safe et une fois dans l'assurance Accidents de l'AIACE.

Ces collègues craignaient aussi les formalités à remplir en cas de transfert de Hospi Safe à « Gros Risques » (sans couverture accident), dont notamment l'obligation

The screenshot shows the Cigna website interface. At the top, there is a navigation bar with 'Accueil', 'Qui sommes-nous?', 'Contact', and a language selector set to 'Français'. Below the navigation bar is a search bar and a 'CONNEXION' button. The main content area features the Cigna logo and the text 'Cigna Eurprivileges'. There are four tabs: 'Fonctionnaires en activité - Afiliatys', 'Fonctionnaires à la retraite - AIACE', 'Demandes de remboursement', and 'Des questions?'. The 'Fonctionnaires à la retraite - AIACE' tab is selected. Below the tabs, there are two main sections: 'Assurance accidents' (highlighted in yellow) and 'Hospitalisation' (highlighted in blue). The 'Assurance accidents' section has a heading 'Prolongez la couverture statutaire en cas d'accident après le départ à la retraite' and a sub-heading 'Identique en tous points aux garanties offertes aux fonctionnaires en activité, l'assurance accidents collective vous garantit la même tranquillité d'esprit. Jetez un coup d'œil au tableau ci-dessous pour comparer cette assurance accidents spécifique à la couverture proposée par l'option 'Gros risques avec couverture accidents' de l'assurance hospitalisation.' Below this text are two buttons: 'Assurance accidents' and 'Gros risques avec couverture accidents'. The 'Hospitalisation' section has a heading 'DES QUESTIONS?' and a sub-heading 'Suis-je couvert à l'étranger? Puis-je payer par domiciliation? Y a-t-il un délai d'attente? Nous avons la réponse à vos questions.' Below this text is a button 'Lisez nos questions'.

de devoir remplir un questionnaire médical pour être admis à cette assurance.

Le Groupe Assurances de l'AIACE a soumis cette problématique à CIGNA et a obtenu la confirmation qu'il est désormais possible de passer de Hospi Safe (police 8672) à « Gros Risques » de l'AIACE (police 8673) sans questionnaire médical et ce quel que soit l'âge de l'assuré.

A noter qu'au niveau de la prime annuelle, la différence (données 2016) est entre 259,53 € (Hospi Safe) et 209,38 € (Gros Risques SANS couverture accidents) ou 182,43 € (cette même police avec franchise de 100 euros).

Le groupe Assurances a aussi obtenu de la part de CIGNA un autre éclaircissement qui a toute son importance pour

les conjoints.

L'article 4 de la police « Hospitalisation Gros Risques » énonce ceci : « l'affiliation est possible jusqu'au 67^{ième} anniversaire. Après cette date elle est également possible à condition que l'affiliation se fasse dans les douze mois qui suivent la date de cessation des fonctions auprès des C.E. ». Jusqu'à présent cette règle des 67 ans était appliquée de manière absolue pour les conjoints. Après quelques semaines de négociations avec la compagnie d'assurances, nous avons obtenu le résultat suivant :

« Pour confirmation, le fonctionnaire peut demander son affiliation jusqu'au 67^{ième} anniversaire ou dans les 12 mois qui suivent la date de cessation des fonctions auprès des C.E., ainsi que celle de son conjoint si demandé au même

moment. Si le fonctionnaire remplit les conditions d'affiliation, il peut demander l'affiliation de son conjoint, même si celui-ci dépasse l'âge de 67 ans. »

C'est donc une avancée considérable : même si pour l'instant le texte de l'article 4 n'est pas adapté dans la police, les équipes concernées de CIGNA, chargées des adhésions, ont reçu l'instruction de l'interpréter comme indiqué ci-avant.

Une description détaillée de chacune de ces deux polices d'assurance peut être consultée sur :

<http://AIACE-europa.eu/assurances/>

ou, en version anglaise, sur :

<http://AIACE-europa.eu/insurances/?lang=en>

CONCLUSIONS

PAR FRANCIS WATTIAU, VICE-PRÉSIDENT INTERNATIONAL DE L'AIACE

Pourquoi s'assurer contre les accidents ?

Si vous avez un accident grave avec une invalidité, la Caisse de maladie ne vous remboursera que les frais médicaux liés à cet accident, jusqu'à un certain plafond. Vous devrez vous-même prendre en charge l'adaptation de votre domicile, l'achat d'équipements, des frais éventuels de dépendance, etc.

L'assurance « Accidents » de l'AIACE vous apportera un capital, selon votre invalidité, pour financer cela. Si vous décédez suite à l'accident, votre conjoint

et/ou vos héritiers (ou les autres bénéficiaires désignés par vous lors de la souscription de l'assurance) recevront un capital décès.

Parfois, selon la situation fiscale, ce capital peut contribuer notamment à payer des droits de succession, sans devoir vendre un des biens que vous souhaitez léguer. Vous ne trouverez aucune autre assurance qui vous assure contre ces risques, à un âge avancé : **vous pouvez souscrire jusqu'à 80 ans**. Et cette assurance « Accidents » est valable dans le monde entier !

En conclusion, au moment de votre retraite, il est maintenant possible de souscrire avec CIGNA à l'assurance Accidents et de transformer une éventuelle assurance Hospi Safe en assurance AIACE Gros Risques (sans risque accidents) pour être entièrement couvert et en même temps éviter toute double prime (pour les frais médicaux liés à un accident).

C'est un très bon résultat obtenu par notre « Groupe Assurances ».



Secrétariat de l'AIACE internationale:
Anne-Pascale Descamps et Florentino Sotomayor
De 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h
N105 00/036
(avenue des Nerviens 105 – 1040 Bruxelles)

Tél. : + 32(0)2-295.29.60
Email: aiace-int@ec.europa.eu



UN AGENDA DE FIN D'ANNÉE BIEN REMPLI

Les fêtes de fin d'année approchent à grands pas, les guirlandes sont en cours d'installation dans les rues, les publicités partout annoncent Noël malgré la grisaille bruxelloise.

PAR RAFFAELLA LONGONI PRÉSIDENTE AIACE Be

Les prochains grands événements européens et mondiaux nous transportent déjà en janvier, mais la section Belgique règle ses dernières activités de fin 2016. Commençons par la fête qui sera organisée cette année le 16 décembre dans un endroit et un décor exceptionnels avec un magnifique menu à l'**Hôtel WILTCHER'S STEIGENBERGER (Avenue Louise)**.

Plus sérieusement, **les nouveaux statuts** de la section Be ont été adoptés le 24 novembre en Assemblée générale au Centre international d'Overijse. Ils seront fin prêts pour le nouveau Conseil d'administration qui devrait sortir des élections en mars 2017. La construction d'un nouveau site Web de l'AIACE Be très complet, techniquement « up to date » et facile d'accès et d'usage est toujours en cours, mais sera à la disposition du prochain Conseil d'administration et des anciens de l'UE.

Pour les **élections prévues au printemps 2017**, à ce jour hélas ! il n'y a pas la bousculade des candidatures nécessaires pour remplacer plusieurs membres actuels qui ne se représentent pas. Une prolongation des délais d'inscription aura certainement permis d'avoir plus de candidates et de candidats. Il s'agira d'animer la vie de la section jusqu'en 2020 et surtout, de remplir le mieux possible notre rôle d'aide et de solidarité avec les anciens de l'UE en difficulté résidents en Belgique.

Le déménagement des locaux de la section est annoncé le 13 décembre avant les fêtes. Après des années passées au SC 29, cette opération qui devient une réalité suscite quelques appréhensions dans l'équipe du secrétariat et des bénévoles. Plusieurs adhérents se demandent pourquoi nous partons si loin du quartier européen. Je rappelle que ce n'est pas le choix de l'AIACE Be. La Commission ne nous a fait que deux offres : l'une avec des locaux inadaptés du côté du cinquantenaire et l'autre avec des locaux corrects pour la section, mais dé-

centrés dans le « pôle Evere » (1140)¹ où se trouvent trois grands immeubles de bureaux occupés par la Commission (voir le VOX 104 page 36). Quelle qu'aurait été la destination, nous n'aurions pas été à proximité du prochain immeuble du PMO (voir page 26 PMO

News), et pas non plus auprès du prochain Espace senior². Ce qui est sûr, c'est que nous pourrions accueillir dignement nos visiteurs et offrir un bon service dans un environnement adapté.

Sur le plan **de l'aide aux anciens**, nos bénévoles se sont réunis sous l'égide de Philippe Loir et parmi les sujets discutés, c'est avec plaisir qu'ils ont appris la mise en place d'un groupe spécifique de traitement des dossiers des maladies graves au bureau liquidateur de Bruxelles. Il s'agit d'une excellente initiative d'A. Jacobs, le chef du bureau liquidateur de Bruxelles, dans la prolongation de l'accord du traitement spécial avec l'AIACE des demandes de remboursement des anciens suivis par les bénévoles.

Les représentants de la section Be ont participé au **Conseil d'administration de l'AIACE internationale**. Cette réunion de deux jours

¹ La Rue de Genève NR 1 à EVERE (1140 - B) se trouve à moins de 4 Kms du Rond-point Schuman, du 105 avenue des Nerviens (AIACE INT) et du 41 avenue de Tervuren (PMO) (10 à 20 min selon le moyen de transport et le trafic). Plusieurs lignes de Bus, de tram et le train relient ce quartier sur la route de l'Otan et de Brussels Airport au quartier européen Schuman. En outre il y a une cafétéria et un restaurant self-service de la Commission juste en face et aux environs immédiats se trouvent deux supermarchés, des services bancaires, des espaces verts et... des Parkings.

² L'espace Senior déménagera dans les locaux que nous devions occuper avenue des Nerviens 105 avec l'AIACE INT.



Hôtel WILTCHER'S STEIGENBERGER

a permis de faire le point sur les principaux dossiers que l'association traite à ce niveau avec les 14 autres sections, ainsi qu'avec les représentants des administrations : du PMO, de la Commission DG HR D1, du Parlement européen, du CESE et du CDR en tant qu'institutions et Organes en responsables des aspects sociaux de leurs anciens.

Enfin ce sont également des représentants de la section Be qui ont participé pour l'AIACE Internationale au **Groupe technique rémunération (GTR)** qui traite de l'application de la Méthode et du suivi de notre régime pension. L'article dans ce VOX consacré à la Méthode en 2016 annonce une application correcte du Statut pour actualiser la grille des rémunérations à partir du 1^{er} juillet 2016.

L'organisation des voyages, excursions et conférences, n'est pas en reste et se poursuit jusqu'à la fin de l'année avec une excursion à Liège, un voyage à Vienne et une dernière conférence de P. Zangl sur « Les droits de l'homme et la torture » hélas, un sujet toujours d'actualité à nos portes autour, de la Méditerranée et dans le reste du monde. Quant au programme 2017, il est déjà préparé et fera l'objet d'une brochure et d'une présentation dans un prochain VOX.

Je saisis l'occasion pour adresser au nom de la section AIACE Be à tous les lecteurs du VOX mes souhaits sincères de très bonnes fêtes de Noël et d'une nouvelle année pleine de sérénité en bonne santé.

SÉMINAIRE DE FORMATION DES BÉNÉVOLES

Un séminaire de formation des bénévoles a eu lieu à La Rochelle les 13 et 14 octobre 2016. Ce séminaire faisait suite à celui organisé il y a trois ans, en octobre 2013, à Nice. Outre les membres du Bureau et du Comité, il a réuni 15 nouveaux bénévoles et 19 bénévoles actifs. Michèle Thozet, membre du comité de la section France de l'AIACE et coordinatrice des bénévoles, a résumé pour vous les principaux éléments à retenir de ces deux journées de travail fructueux, dans une atmosphère conviviale. Un compte rendu détaillé sera publié dans le prochain numéro de L'INFO à paraître en décembre.

PAR MICHELE THOZET

L'objectif du séminaire

de La Rochelle était de donner aux nouveaux bénévoles les informations et instruments nécessaires à leur nouvel



engagement et d'échanger les expériences avec les bénévoles actifs depuis plusieurs années. Présidé par Anne Harris, il a réuni des représentants de la Commission européenne en charge des relations avec les Anciens, mais aussi des acteurs locaux qui ont permis de connaître les services sociaux qui peuvent être utilisés par les retraités de l'Union européenne. Un notaire a fait un exposé détaillé sur le règlement européen sur les successions internationales. Madame Silvano, responsable du bureau liquidateur d'Ispra, a également participé à ce séminaire et a répondu aux questions de l'auditoire.

Le rôle des bénévoles

a été au centre des discussions. Michèle Thozet a rappelé les raisons du choix de devenir bénévole (l'empathie, le désir de solidarité avec les collègues) et a décrit brièvement les tâches d'un bénévole qui consistent principalement à aider les collègues qui ne sont pas en mesure de manière temporaire ou définitive, de résoudre sans assistance les problèmes liés à la caisse de maladie ou à une situation de dépendance. Les bénévoles peuvent aussi conseiller les pensionnés dans leur relation avec les autorités françaises (fiscalité par exemple). Cette

aide est donnée à tous les pensionnés, y compris ceux qui ne sont pas membres de l'AIACE. Cette aide peut prendre plusieurs formes, les tâches courantes, comme les demandes de remboursement ou les prises en charge, mais peuvent nécessiter le montage de dossiers plus complexes si l'on doit aider à trouver une maison de retraite, une aide à domicile ou dans le cas d'une mise sous tutelle. Elle a également indiqué que pour que le bénévolat puisse s'effectuer dans les meilleures conditions, il faut éviter que les bénévoles soient seuls, le mieux est qu'ils soient assistés par un coordinateur et qu'il y ait un « maillage territorial », un regroupement des bénévoles par département ou par région ou un groupe de régions. Elle a rappelé qu'une boîte à outils est disponible pour les bénévoles, avec notamment, les Dispositions générales d'Exécution (DGE), le Guide pratique du RCAM, l'Info Senior, l'INFO de l'AIACE-France, les sites AIACE-Internationale, AIACE-France, MyIntraComm, ainsi que la plateforme YAMMER.

Les conclusions du séminaire

ont été tirées par Anne Harris. Les deux journées de travail intense ont été marquées par deux mots-clés : partage et échange. Les débats ont démontré le besoin des bénévoles d'avoir un point de référence : une personne et un manuel de bonnes pratiques. Elle a proposé la création d'un groupe fermé pour les bénévoles de l'AIACE sur Yammer. Elle s'est engagée à ce que la liste complète des bénévoles par région, soit postée sur le site d'AIACE-France et à ce que les fiches d'information de la région PACA soient rendues disponibles dans le coin des adhérents. Elle a annoncé qu'une nouvelle carte d'adhérent était à l'étude. Elle reprendra, outre la photo et les coordonnées du

titulaire de la carte (n° d'affilié, adresse...), toutes les informations relatives à la caisse de maladie : adresse, téléphone, fax, Email, site web.



IL POLMONE VERDE D'ITALIA TREMA ANCORA

Il 26 ottobre 2016 un secondo forte terremoto, ripetutosi poi il 30 ottobre a un livello ancora più alto, si è abbattuto sulle zone dell'Italia Centrale, tra cui anche quelle che già avevano subito il sisma del 24 agosto. Per fortuna in questa circostanza non ci sono state vittime, ma solo feriti e distruzione; però gli sfollati raggiungono la cifra di ben 26.000 !! assestando un altro duro colpo alle popolazioni e all'economia delle zone interessate. Questa breve introduzione è cosa dovuta, perché avvenimenti di questa portata incidono sulla nostra vita quotidiana.

DA GIANFRANCO SOTTOCORNO PRESIDENTE



Detto questo, senza essere irriverenti verso coloro che si sono trovati a vivere in prima persona queste due terrificanti esperienze, iniziamo parlando di svago in quanto un nostro gruppo di soci, in un tour dell'Umbria, è ripartito proprio il giorno precedente il secondo evento.

Ecco un succinto racconto di questo tour nel "polmone verde d'Italia" iniziato all'alba del 22 ottobre.

Prima tappa, nel pomeriggio, la bellissima cittadina di Assisi, patria di San Francesco, il cui centro storico è arrampicato su una collina, dove si procede tra stradine, vecchi palazzi e numerose arcate. La visita della basilica di Santa Chiara e di quella di San Francesco hanno costituito il clou della visita, con i superbi affreschi di Cimabue, Giotto ed altri, più una cripta in cui sono conservate le spoglie del Santo.

Il giorno seguente è la volta di Perugia, capoluogo umbro e capitale del cioccolato (giusto in quei giorni vi era Eurochocolate), il cui centro storico è un susseguirsi di palazzi, chiese, reperti etruschi e romani affrontati tra ondate di folla richiamate dalla manifestazione cioccolatiera.

Dopo un sacrosanto riposo notturno, il terzo giorno si apre con un piccolo sconfinamento nel Lazio per la visita di Civita di Bagnoregio, un borgo medievale arroccato su una collina di tufo e soggetto ad erosioni dagli agenti atmosferici. [foto 1] Questo borgo abitato da 7 persone è rimasto come 500 anni fa ed è raggiungibile solo a piedi grazie ad un moderno ponte che lo collega alla città di Bagnoregio, patria di San Bonaventura.

Rientrati in Umbria, la direzione è Orvieto, città dotata anch'essa di centro storico medievale, famosa per il Pozzo di San Patrizio e per il suo meraviglioso Duomo. Il primo costituiva la riserva acqua della città negli

anni passati ed alcuni soci "volontari" hanno affrontato i 238 gradini di discesa (ma poi di risalita...) per arrivare al fondo del pozzo.

Il Duomo è un capolavoro di tutte le arti con il massimo splendore negli affreschi interni, per la maggior parte opere del Signorelli; in esso si trova anche la famosa tovaglietta da messa del miracolo di Bolsena, quando l'ostia sanguinò allo spezzar del pane nelle mani del dubitativo sacerdote.

L'ultimo giorno è stato dedicato alla visita di Gubbio, famosa per il "lupo di San Francesco" e, meno prosaicamente, salita alla ribalta anche per essere il luogo della serie TV "Don Matteo".

La cittadina è veramente un borgo di stampo medievale arrampicato in collina con stradine, palazzi, edifici e chiese che conservano questa atmosfera di tanti anni fa.

Un grazie ed un saluto alle popolazioni um-

bre, colpite da un terremoto il giorno dopo il nostro rientro ad Ispra. A loro va tutta la nostra solidarietà. [foto 2, il gruppo]

In precedenza a metà settembre, si era svolta la cosiddetta "gita sociale" organizzata dalla Delegazione di Ispra (hanno partecipato anche alcuni membri di Roma del Comitato Nazionale presenti a Ispra per la riunione di settembre) con meta il Monferrato Alessandrino.

Dapprima si è visitato il Museo dei Campionissimi in Novi Ligure, museo dedicato alla bicicletta ed in particolare ai due campioni locali Costante Girardengo e Fausto Coppi.

Trovandoci a Novi Ligure non poteva mancare una dolce sosta in uno dei tanti artigiani del cioccolato operanti in zona. Quindi ci si è spostati a Gavi, sede del famoso vino bianco, prima per una mistica salita al Santuario della Madonna della Guardia e poi, dopo aver gustato in abbondanza la gastronomia locale, una lunga ed apprezzata visita ad una delle cantine della zona; gran successo!

Come sempre Roma è una fonte di svago intimamente legato alla cultura. In ottobre

ci si è dedicati alle case museo, iniziando da piazza di Spagna presso la fondazione Giorgio e Isa de Chirico che nel 2016 ha celebrato il suo 30esimo anniversario di attività. Con sede nella casa romana del maestro in Piazza di Spagna, essa viene istituita nel 1986 per volontà di Isabella Pakszwer, vedova dell'artista, e di Claudio Bruni Sakraischik, curatore del catalogo generale, con il fine di tutelare e promuovere l'opera artistica e intellettuale di Giorgio de Chirico

Tra le destinazioni previste dal programma di massima 2017, da segnalare: nell'area della Capitale: l'acquedotto della Vergine (restaurato nel 2015) che porta l'acqua alla Fontana di Trevi; la mostra di Picasso presso l'Ara Pacis; visita di Castel sant'Angelo con passetto del Borgo; visita al Coro Monastico di Santa Cecilia a Trastevere.

Per i viaggi: Iran (marzo), Normandia e Bretagna (giugno), soggiorno marino a Ischia o Sciacca (giugno o ottobre), Monaco e Salisburgo (ottobre).

Dallo svago alla cultura ed all'attualità attraverso numerose conferenze che hanno toccato argomenti di sicuro interesse: nuove

prospettive nell'arte; le elezioni americane dalla dichiarazione d'indipendenza alla campagna elettorale 2016; i giovani, la rete e le dipendenze dai social networks; la storia del rock dagli anni '60 ad oggi; la traversata dell'Oceano Atlantico in solitario (effettuata dal figlio di un nostro socio); ecc.

Per il 2017 il programma di conferenze della Delegazione di Ispra, ancora a livello di proposta, prevede tra l'altro: meccanica quantistica e spiritualità, arte e moda, gastronomia, medicina dell'essere, nanotecnologie e alimentazione, uomo futuro, fiabe bambini/adulti, alimentazione cereale. In sede a Roma sono previsti cicli di conferenze su tematiche europee e si fa strada l'idea d'istituire dei contatti con i Rettori di varie Università per far partecipare i giovani universitari alle nostre conferenze, il che potrebbe anche essere riconosciuto come credito formativo; vedremo

Infine l'anno 2016 sta concludendosi con le elezioni per il rinnovo del Comitato Nazionale, la cui nuova composizione sarà conosciuta ad inizio dicembre. Esso si presenterà ufficialmente all'Assemblea Generale AIACE Sezione Italia, in calendario il 15 dicembre a Roma.



GREAT UNCERTAINTY, BUT LIFE IS GOING ON

'We don't do God' was the famous rebuttal by Alistair Campbell, Tony Blair's director of strategy, when he cut across his boss who was going to talk about his faith. 'We don't do uncertainty' might be the feeling that best sums up the mood across AIACE UK at present, expressed with the same urgency. The referendum result, and the Government's tortuous, perhaps meandering, path to making an application under Article 50, have created great uncertainty. The judgement of the High Court which requires consultation of the UK Parliament has yet to be confirmed, but has added to it.

BY RICHARD HAY CHAIRMAN

This uncertainty is partly about the UK's future role in the world. As I write this question has become more acute with the election of Donald Trump as the next US President. It is partly about the UK's economic future ('hard' or 'soft Brexit') after withdrawal. Perhaps there is now more awareness of Europe and its role in the world.

The uncertainty is also – and for us in AIACE acutely – about the individual situations of the roughly 960 pensioners of the EU institutions who live in the UK, of whom roughly a quarter are not UK nationals. Their financial situation could change significantly if their legitimate expectations are not respected in matters of taxation and of corrective coefficients to take account of variations in cost of living and (separately) of medical costs. Moreover, many spouses are nationals of other EU countries, and are worried about their future status, including the issue of healthcare. We are also very aware that there are some 850 UK nationals who are EU institution pensioners who are living in other EU countries, and whose situations (and those of their spouses) may also be changed if and when the UK does withdraw from the EU.

AIACE UK is grateful that these issues are seen to be vital to the whole association. As a branch, we are doing our best to explain what we know, and what we don't know, to our members, through the network of regional groups.

This network has been strengthened by the addition of a group meeting in London. Each group has one (or sometimes two) members who act as conveners, while for

particular events other members may help with arrangements. We have seen recently some changes in the conveners; we encourage each group to change conveners every two to three years, so that it doesn't become burdensome to any one person.

The groups offer a very good way of meeting others with a similar background (as of course do the Assises). They also help individuals with questions to raise these with other members who can give some explanation; the branch committee tries to have one of its members at each group meeting.

Meanwhile we are getting on with the ordinary business of the branch. One dimension is to build up our team of JSIS 'ambassadors' who can fulfil the dual role of explaining to members the JSIS ways – they sometimes seem obscure – and explaining to JSIS points they may not have understood about a particular situation. Our experience of such dialogue has been very positive, and it will be good to involve a few more people in the work.

Another dimension has been to work with the PMO to find suitable clinics to undertake the new preventive screening programmes; this has been useful, and we have a good range of providers now available.

Last, we held our Autumn general meeting in London in October. Our speaker was to have been James Robbins of the BBC, but he was sent to Moscow at very short

notice. We were very lucky that Dr Piers Ludlow agreed to come to speak to us; Piers is a historian attached to the London School of Economics (part of the University of London) who specialises in recent European history (he has worked on the official history of the Commission). He took as his title 'Brexit- An Accident Waiting to Happen'. He argued that although there has been tension between the UK and the EU since Britain joined, the referendum vote was the result of two factors: the change in the Conservative party from being pro- to being anti-Europe; and the failure of the UK political structure to preserve a pro-Europe strand (in part as a result of centre-left's reaction to the Euro-crisis). Piers left us all with much to think about, even if – after the referendum – lots of people would again adapt Alistair Campbell's intervention and say 'We don't do Europe'.



IN LINZ BEGINNT'S!

Ist der heute übliche Slogan für die oberösterreichische Landeshauptstadt an der Donau. Die Stadt hat einen höchst beachtlichen Wandel vom früheren Image einer Industriestadt mit rauchenden und stinkenden Schloten – daher der damalige Slogan „In Linz, da stinkt's“ – zu einer sauberen, kulturell höchst aktiven und industriell innovativen Stadt vollzogen und ist jederzeit einen Besuch wert!

VON KARL G. DOUFLIK

Unsere heurige Generalversammlung Anfang Oktober in Linz zeichnete sich nicht nur durch eine besonders große Zahl an teilnehmenden Mitgliedern und deren Partnern aus, sondern wir hatten auch die Ehre und Freude, unseren Internationalen Präsidenten, Bernhard Zepter, mit seiner charmanten Partnerin und Hendrik Fehr, den Präsidenten unserer Schwestersektion in Deutschland, zu begrüßen! Nur das Wetter hat sich heuer nicht so freundlich gezeigt wie all die Jahre zuvor.



Beim Begrüßungsabend in einem gemütlichen Lokal in der Altstadt war Gelegenheit, die zahlreichen neuen Mitglieder willkommen zu heißen und kennen zu lernen. Für die General-



versammlung selbst waren wir wie üblich Gäste der Landesregierung, dieses Mal in den Räumen der Linzer Redoutensäle. Der Leiter des Europa-Infocenters in Oberösterreich, Dr. Hans Aigner, bot uns einen Überblick über das vielfältige Engagement seines Landes auf EU-Ebene, mit besonderer Beachtung der viel diskutierten Subsidiaritätskontrolle. Er war mir auch bei der Vorbereitung der Tagung eine wertvolle Stütze. Nach einem köstlichen Mittagsimbiss begaben wir uns mit einer versierten Stadtführerin auf einen Fußmarsch durch die Innenstadt, bei dem wir viele versteckte Schönheiten entdeckten.

Dank ihrer geschickten Führung fanden wir während der zahlreichen Regengüsse Schutz in Innenräumen. Zum Festabend fuhren wir umweltbewußt mit der 120 Jahre alten Bahn auf den

Bureau AIACE International



De g. à d.: Marc Oostens, Didier Hespel, Bernhard Zepter, Francis Wattiau, Ludwig Schubert, Michael Hocken, Maruja Gutierrez Diaz

Pöstlingberg, den Hausberg der Linzer. Die Aussicht ließ zwar zu wünschen übrig, nicht aber das kulinarische Angebot. Ob der leichte Nebel auf dem Bild vor der Heimfahrt den Zustand des Fotografen widerspiegelt oder rein wetterbedingt war, ist nicht mehr eruierbar...

Das touristische Rahmenprogramm am folgenden Tag begann mit einer Besichtigung der Stahlwelt, dem imposanten Infozentrum der VÖEST (Vereinigte österreichische Eisen- und Stahlwerke, <http://www.voestalpine.com/>). Der Kommunikationschef der VÖEST gab uns eingangs einen Einblick in das ehrgeizige, aber auch von diversen politischen Vorgaben (Klimaschutz) und ökonomischen Zwängen (günstiger Energiepreis in USA und Verlagerung der Absatzmärkte) Entwicklungsprogramm seines Konzerns. So will die VÖEST mittelfristig bei der Erzeugung von Roheisen von der CO₂-intensiven Kohle unabhängig werden und dafür reinen Wasserstoff einsetzen! Höchst beachtlich, dass der ehemalige Staatsbetrieb, der noch 1985 vor dem Bankrott stand, heute in vielen Bereichen höchst profitabler Weltmarkt- und Innovationsführer geworden ist! Bei der anschließenden Bus- und Fußtour durch das Werk konnten wir den Abstich eines Hochofens, das Walzen eines glühenden Stahlblocks in Sekunden zu dünnem Stahlblech und die vollautomatische Herstellung von Rohlingen für Autokarosserien mit unterschiedlichen Blechstärken hautnah erleben.

Das Spannungsfeld zwischen High-Tech und Kunst erfuhren wir

danach beim Besuch des Ars-Electronica-Centers (<http://www.aec.at>), einer Ausstellung, die modernste Präsentationstechnik, Interaktionsmöglichkeiten und eindrucksvolle Zukunftsubjekte bestens vereint.

Ansonsten gibt es nicht viel Erfreuliches zu berichten. Europa zeigt sich bei der Bewältigung der anstehenden Herausforderungen unfähiger und uneiniger als je zuvor. Wir sehen zu, wie andere Weltmächte ihr unwürdiges Spiel mit und in Syrien treiben – wobei die Folgen in Form von Flüchtlingen und Terrorismusgefahr vor allem uns betreffen! Die Schlussphase zur Unterzeichnung des CETA-Vertrages war besonders blamabel. Dabei ist weiterhin höchst fraglich, ob dieser je in Kraft treten wird. Beide Kandidaten für das Amt des österreichischen Bundespräsidenten haben mehr oder minder deutlich signalisiert, dass sie dem Vertrag ihre Unterschrift verweigern werden. Bei Erscheinen dieser Ausgabe sollte schon klar sein, welches Ergebnis die verschobene Wiederholung der Stichwahl am 4. Dezember gebracht hat und wie groß der Schaden für Österreichs internationales Ansehen und seine Zukunft ist.

Angesichts dieser eher trüben Aussichten bleibt die Hoffnung auf eine „Erleuchtung“ unserer politischen Akteure, aber auch breiter Bevölkerungskreise während der Adventzeit! Für das persönliche Umfeld wünsche ich namens des gesamten Vorstandes unseren Mitgliedern, allen übrigen EU-Pensionisten in Österreich und allen Kollegen und Freunden in unseren Schwestersektionen frohe Weihnachten und alles Gute für 2017.

Das Ars-Electronica-Center am Donauufer in Linz, im Hintergrund der Pöstlingberg



NOTÍCIAS DA LUSOFONIA

Numa rentrée em que o sol e a praia se prolongaram pelo Outono dentro, a AIACE-PT tem vindo a prosseguir as suas actividades sem sobressaltos, enquanto prepara já o seu almoço de Natal e a Assembleia-Geral de 2017.

DE EVA BACELAR

Entretanto, as nossas atenções concentram-se nos “Antigos” que vivem em diferentes regiões portuguesas, tendo havido reuniões regulares no Porto (região Norte) e estando outras previstas para o Algarve. Com efeito, a AIACE-PT não quer restringir as suas actividades a Lisboa, a fim de se tornar mais próxima de todos os seus associados e de facilitar a realização de protocolos e outras acções de interesse mais abrangente. Acompanham-se também as iniciativas de Bruxelas, através de diferentes grupos de trabalho e das notícias que nos vão chegando directamente, numa excelente cooperação com os nossos homólogos da AIACE. A este propósito, um acontecimento que merece destaque é a próxima realização em Lisboa de uma acção de formação para voluntários (bénévoles) ministrada por colegas de Bruxelas, que irá reflectir-se no apoio futuro a antigos funcionários da UE em Portugal que, com o avançar da idade, venham a deparar-se com graves dificuldades de saúde, familiares ou outras.

Em finais de Setembro, diferentes membros da AIACE participaram na comemoração dos 30 anos da língua portuguesa na UE. Organizada pelo Parlamento Europeu e pela Comissão Europeia a



partir de Bruxelas e de Lisboa para assinalar o Dia do Tradutor, a conferência constituiu uma excelente oportunidade para que os antigos funcionários em Portugal reencontrassem os colegas vindos de Bruxelas e do Luxemburgo, com quem mantêm profundos laços de amizade e memórias inesquecíveis. Uma iniciativa de confraternização que gostaríamos de ver repetida regularmente.

Finalmente, enquanto o ano acaba sob o surpreendente pano de fundo das mudanças ocorridas nos Estados Unidos com os recentes resultados eleitorais, to say the least, desejamos a todos os Antigos um bom encerramento do ano de 2016 e um excelente e próspero Ano Novo de 2017 !



LAST NEWS FROM GREECE

ΔΕΣΠΟΙΝΑ ΒΑΜΒΑΚΙΔΟΥ - ΠΡΟΕΔΡΟΣ

Αγαπητές φίλες και φίλοι

Όπως είχαμε υποσχεθεί στο προηγούμενο τεύχος του VOX, η ιστοσελίδα του ελληνικού συλλόγου θα είναι πολύ σύντομα έτοιμη και ίσως να έχει τεθεί σε λειτουργία όταν τα μέλη μας θα διαβάζουν το VOX Δεκεμβρίου.

Παράλληλα, συμπληρώνουμε και την έκδοση σε χαρτί του ελληνικού Οδηγού που σκοπεύει να βοηθήσει τα μέλη μας και τις οικογένειές τους στις επαφές τους με τις υπηρεσίες των οργάνων της ΕΕ και κυρίως με την ιατρική υπηρεσία. Όλα τα μέλη θα λάβουν τον Οδηγό που θα ενημερώνεται για αλλαγές μία ή δύο φορές τον χρόνο.

Η ιατρική υπηρεσία επισκέφθηκε στις αρχές Νοεμβρίου διάφορες κλινικές στην Αθήνα για την σύναψη συμβάσεων για την προληπτική ιατρική και ελπίζουμε να έχουμε νέα σύντομα. Επίσης επισκέφθηκε και το CEDEFOP στην Θεσσαλονίκη και μέλη του συλλόγου μας που διαμένουν στην Βόρεια Ελλάδα συμμετείχαν στην συνάντηση αυτή.

Σκοπεύουμε επίσης να οργανώσουμε στην αρχή του νέου χρόνου δύο σεμινάρια, ένα για εθελοντές και ένα για την χρήση της ηλεκτρονικής μορφής επιστροφής ιατρικών εξόδων και ζητήσαμε από τα μέλη μας συμμετοχές για τα σεμινάρια.

Ευχόμαστε σε όλα τα μέλη μας και στις οικογένειές τους Καλές Γιορτές με υγεία και χαρά!!

Dear friends

As promised in the previous VOX our site will be up and running in the very near future. Probably before the year comes to end. Our Vademecum, helping members and their families is also arriving to its completion.

We would like to thank the Irish and the UK branches especially. Their own work has served as the basis for the Greek one, facilitating enormously its composition.

JSIS staff has visited different medical institutions in Athens and Thessaloniki and we hope to have the results of these in the imminent future. While in Thessaloniki, a meeting was organised in CEDEFOP for active staff, which was also attended by members living in Northern Greece.

Two seminars will be organised at the beginning of the new year, for volunteers and for members wishing to use the RCAM on line. We request your participation

With our best wishes for Christmas and the New year to all our members and their families.



BALTIC SEA REGION

ONE SEA, 85 MILLION INHABITANTS, 8000 KILOMETRES OF COASTLINE AND THE 3 NO'S
Let's have a look at a region that is not necessarily on the international front pages these days – the Baltic Sea Region. Around 1 000 persons met in Stockholm on 8-9 November when the EUSBSR – EU Strategy for the Baltic Sea Region - held its 7th Strategy Forum to discuss the future for this region.

BY GUDRUM WALDENSTROM

Following the EU enlargement in 2004 the Baltic Sea became an inland sea with 8 Member States at its border. Under the Swedish presidency in 2009 Sweden and Finland joined forces to establish the BSR initiative to focus on the development and care for this so-called macro region. A strategy was adopted and an annual report was to be published on the recent development of the region.

3 NO's

The strategy has adopted three goals: Save the Sea, Connect the Region and Increase Prosperity. Three well-defined principles guide the administration of the strategy since the very beginning: **No more money, No new organisations, No new legislation.** The many projects that work to meet the three goals therefore seek their financing through the already available structural funds – the Social Fund and the Regional fund (e.g. Interreg Baltic Sea Region). The Baltic Sea Region is one of four macro regions existing in the EU today. A macro region is defined by the inclusion of more than one EU member state and is part of the EU administrative layers - European level, macro region, national level, regional and local level. Each of the macro regions has adopted a strategy to monitor its development:

- The Danube Region Strategy: EUSD
- Adriatic and Ionian Region Strategy: EUSAIR
- The Alpine Region Strategy: EUSALP

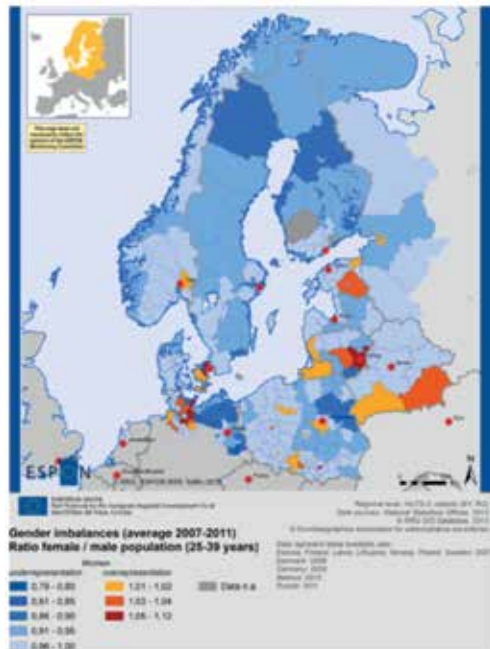
Monitoring tools to support European cohesion

The Baltic region is characterised by a number of distinctive territorial challenges and opportunities, some of which have their specific territorial expression. Therefore, a monitoring system for territorial development has been created to support policy makers at various levels. The TeMo tool, an acronym for Territorial Monitoring, uses the Baltic Sea Region as its pilot project. The monitoring system covers nine countries entirely Belarus, Denmark, Estonia, Finland, Latvia, Lithuania, Norway, Poland and Sweden), and two countries partly (Germany, Russia).

The tool measures a number of variables such as economic performances, access to markets for services and jobs, social inclusion and quality of life and environmental qualities in various areas of the region. GDP per capita, multimodal accessibility (accessibility for road, rail, air...), expenditure on R&D, - at-risk-of-poverty rate, education levels, sea water eutrophication are other examples of what is regularly measured and depicted in highly informative maps.

Some maps will illustrate how complex statistical information for the different areas in the region is conveyed in an easily comprehensible way. Several more maps with clear explanations can be found on the EUSBR website¹.

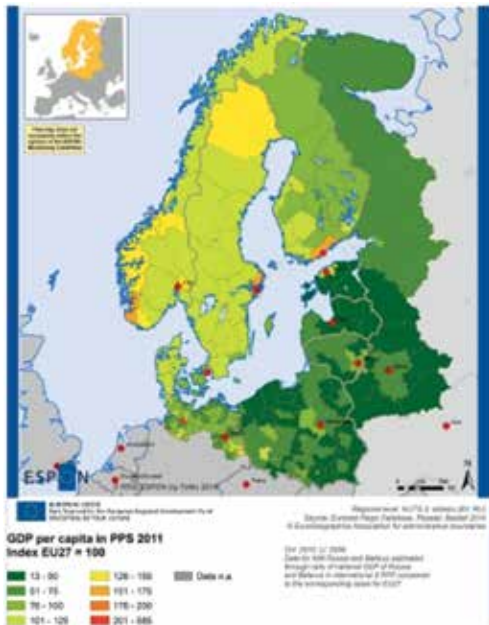
The title of the 2016 State of the Region Report (published by BDF on 7 November) points at the economic and political position of the region: "The Top of Europe – Doing Well Today, Feeling Worried About Tomorrow". But let us note what was stated in a recent article in The Economist, where senior editor Edward Lucas, reminds us that "the five Nordic countries together with the three Baltic states and Poland have a GDP higher than Russia". And, as the BDF report says, stronger regional collaboration should play a supporting role to strengthen the region's hands.



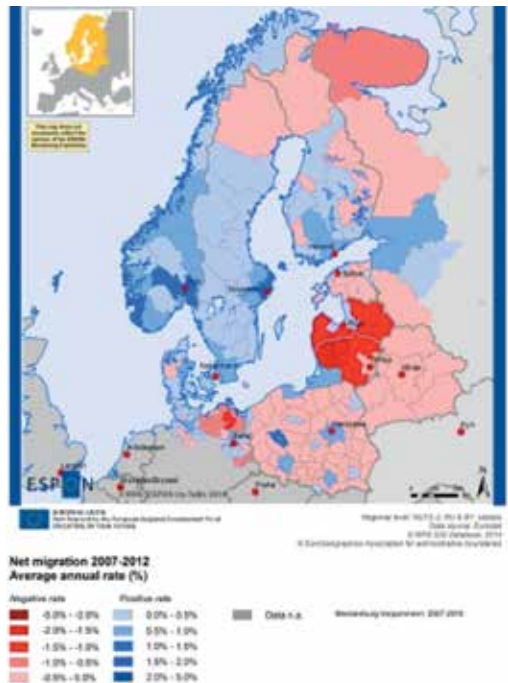
Gender imbalance age 25-39
Blue more men
Red more women

¹ <https://www.espon.eu/opencms/opencms/index.html>

vie de l'aiace Sweden section



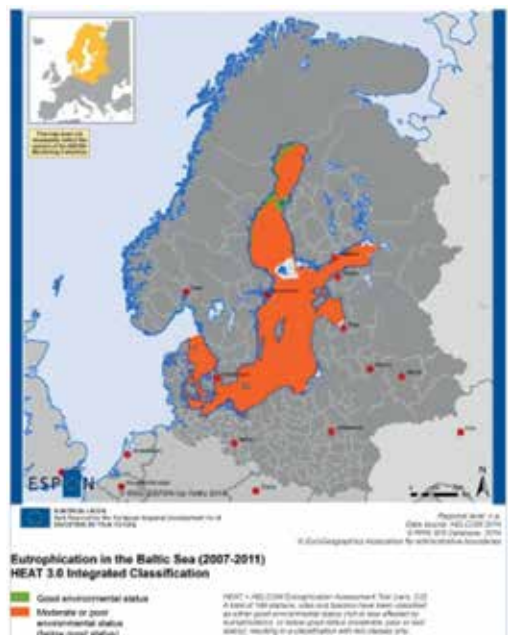
GDP per capita
 Green below EU average
 Light green above or around EU average
 Yellow above EU average



Net migration
 Red negative
 Blue positive



Life expectancy
 White 60-70 yrs
 Red over 80 yrs



Eutrophication
 Green good environmental status
 Red moderate or poor status

AGM, JSIS MATTERS, HEALTH SCREENING AND SOCIAL EVENTS

Following our AGM, which was held this year on 14 April - two main issues of work arose for the Section's committee based on an extensive discussion by members on JSIS matters.

BY WENDY O'CONGHAILE

This concerned amongst other questions members' experience in dealing with the online system and the changes taking place in the bi-annual health screening. The information seminar we had held in January had increased the number of members using JSIS online but other questions affecting individuals have arisen and been dealt with. The bi-annual health screening was more problematic owing to the fact that there was no Commission approved hospital or clinic in Ireland at the time and therefore no possibility for direct billing for the screening in addition to a more complicated process for some members owing to the complexities of the Irish health system.

Three members of the committee, Colin Maynard, James McGing and Jaume Costa, offered to take on board the process of negotiating a Memorandum of Understanding (MOU) with the previously approved clinic for the health screening, Irish Health Care, which has clinics in Dublin (Blackrock) and Galway. This MOU was agreed during the summer. All the relevant information



was sent to members in July in the form of up-dates to the Members' Handbook. On 13 October, we were informed that Irish Health Care has been included in the list of approved centres for preventive medicine. Now members of the JSIS can avail of the direct billing for the bi-annual health screening in both locations of Irish Health Care, Dublin and Galway.

Since our last report to VOX there have been

two social events organised by committee member Frank Fahy, and enjoyed by many of our members – an excursion to Waterford and our annual Summer Lunch.

A Day Trip to Waterford by Train, Tuesday 23 February

It was a lovely spring day when some 30 AIACE members assembled in the main railway station for the two hour journey across the rolling plains of Leinster to Waterford in



vie de l'aiace Ireland section

the South East – a city at the junction of the Barrow, Nore and Suir Rivers which attracted the attention of the Vikings who settled there in 914. It is a small thriving port city most famous for its Waterford Crystal but there is a lot more to it than that. It boasts three museums in its Viking Triangle covering three distinct periods of Waterford's history-

- **VIKING:** Reginald's Tower is named after the Viking who founded Waterford in 914 and is home to an exhibition of stunning Viking treasures.
- **MEDIEVAL:** Here the group stepped back into the 13th century in Waterford's atmospheric Choristers' Hall and the 15th century Wine Vault situated underneath.
- **GEORGIAN:** Here we saw the authentic 18th century Bishop's residence built in 1743. This exquisite architectural jewel, now a museum, continues to delight over 250 years later, the ground and first floors furnished as a very elegant townhouse.

We were met at Waterford Station by our guide who gave us a running commentary for the next three hours on everything we

were about to see including the 1373 Great Charter Roll of Waterford which was viewed by Queen Elizabeth II on her 2011 visit to Ireland; the oldest surviving piece of Waterford crystal in the world (1789) and the only surviving gold mourning cross commissioned by Napoleon's mother on the Emperor's death in 1821. All this was delivered in a highly witty but informative and digestible manner by our expert guide who was assisted by costumed actors/guides. What a way to experience living history!

Afterwards we had a relaxed lunch in the Bishops Palace. Then it was time for us to make our way back to the train for the return journey and we all arrived home tired but contented. We thank Denis Smyth who acted as our photographer.

Annual Summer Lunch 2016

Sixty-five "bon viveurs" turned out for the annual summer lunch in the resplendent National Yacht Club in Dun Laoghaire on 17th June last. The weather was balmy with the wavelets of the Irish Sea lapping at our feet as we partook of the usual pre-lunch aperitifs looking out at the myriad of yachts and dinghies bobbing on the water and taking in

the vista looking across at the hill of Howth across the bay. However, back to the lunch - all of us had a wonderful five course lunch amply washed down with selected wines and other assorted cordials. The conversation was lively with great interaction between members who had not seen each other since the spring outing. All of this contributed to the wonderful atmosphere at the lunch, which has become an established event in our social calendar. When this was all over, some twenty stout souls adjourned to the Club Bar to take stock, to review the state of affairs generally and to give thanks for the fact that we had had a great day out, the good health to enjoy it all and the spirit and camaraderie to get out and celebrate life.

Membership news

Since our AGM in April we have sadly lost our member Rickard Deasy and we wish to express our deepest sympathy to his family and friends. New members who have joined us are Brendan Cardiff, Marian Fouhy, Francis Jacobs and Joseph O'Neill. Several other applications or expressions of interest are in the pipeline and before the end of the year we will pass the 200 mark.



Dun Laoghaire Harbour

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE, RENCONTRES RÉGIONALES, ACTIVITÉS EUROPÉENNES

Les activités de la Section AIACE Espagne se sont concentrées sur nos affaires courantes, sur des actions en matière de RCAM — Espagne et sur des travaux dans le cadre des questions sociales. Par ailleurs et de manière très dynamique, notre section a poursuivi des initiatives d'envergure en collaboration avec la Représentation de la Commission et le Mouvement européen.

PAR JOAQUÍN DÍAZ PARDO PRÉSIDENT DE L'AIACE ESPAGNE

L'Assemblée générale annuelle a eu lieu à Madrid en juin dernier. : à cette occasion un ordre du jour particulièrement chargé de sujets importants pour les associés a permis de faire le point des acquis, notamment concernant le renouvellement d'accords avec des hôpitaux ainsi que des actions « sociales », suivi d'un échange d'information avec les participants. Cette réunion statutaire a été aussi l'occasion de partager des réflexions sur le moment crucial de l'Union. La participation de Michael Hocken, en tant que représentant de notre Président B. Zepter, a été une opportunité fortement appréciée par les participants : en effet Michael a fait le point, de façon claire et bien fondée, sur des sujets inscrits à l'agenda de l'AIACE internationale, portant sur le RCAM ; l'Union européenne et les soucis partagés, ce qui a suscité des propos intéressants. Un repas convivial — auquel ont participé des associés a complété notre rencontre annuelle.

Des rencontres au niveau régional, organisées par nos « Délégués territoriaux », José Luis Marban (Catalogne), Kaethe Sommerau (Andalousie-Malaga) et Juan Luis Cervera (Levant-Valence), ont permis des réunions de travail, des séminaires à l'attention des bénévoles et des « get together » conviviaux qui constituent un vecteur fort important pour la Section Espagne. Deux réunions ont eu lieu à Gerona et à Alicante dans ce cadre et d'autres rencontres sont en phase de préparation dans le domaine social à Malaga et à Valence, et se tiendront avant la fin de l'année.

Les initiatives européennes ont été intensifiées au long de cette



année, notamment en collaboration avec le Mouvement européen. Des débats sur le « Rapport des 5 Présidents », sur la Cour de Justice de l'Union et des rencontres et colloques à l'occasion de 30e anniversaire de l'adhésion de l'Espagne aux Communautés européennes ont été au centre de ces activités. Un livre consacré à cet événement, a été réalisé par le Mouvement européen espagnol en particulier par son Président, Mr. Eugenio Nasarre et son vice-président, M. Francisco Aldecoa en collaboration avec une trentaine de personnalités (anciens commissaires, présidents du PE, professeurs éminents...). Des anciens des institutions et des associés de l'AIACE (José Luis Gonzalez, Francisco Granell et Joaquín Díaz Pardo) font également partie des auteurs.



ANNIVERSAIRE : IL Y A 70 ANS NAQUIT L'UEF¹

Union européenne des fédéralistes - Union of European Federalists - Union des fédéralistes européens - 70 ans de campagnes fédéralistes

La période de l'entre-deux-guerres mondiales connaît un renouveau des idées et des mouvements en faveur de l'unité européenne. Et pour cause : des intellectuels, des militants, des politiques redoutent la résurgence des nationalismes qui sont sur le point de se déchaîner et de foudroyer l'Europe. Des militants fédéralistes se sont engagés très tôt, partout en Europe, dans la résistance contre le fascisme et le nazisme. Citons, parmi tant et tant d'autres, dont la mémoire est rappelée dans les ouvrages mentionnés plus loin, l'écrivain français Albert Camus, l'Italien Altiero Spinelli emprisonné sur l'île de Ventotene, où il écrira son Manifeste pour une Europe fédérale. Citons encore ces résistants allemands de « La Rose blanche », parmi lesquels Hans et Sophie Scholl, étudiants de l'université de Munich, arrêtés et décapités par les nazis : ils avaient lancé dans un de leurs tracts un appel à la constitution d'une Allemagne fédérale dans une Europe fédérale. . .

PAR ROGER VANCAMPENHOUT ANCIEN MEMBRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE L'UEF

Un peu d'histoire

L'idée d'une fédération européenne remonte au 18^{ème} siècle. Je me suis permis de reproduire un texte tiré des archives de l'UEF², dont j'ai traduit l'original anglais (disponible à la demande).

« Le fédéralisme européen puise ses racines en premier lieu dans la philosophie des Lumières et les idées d'Immanuel Kant et plus tard dans celles de Pierre-Joseph Proudhon. Il tire son inspiration de la fondation des États-Unis d'Amérique et des essais d'Alexander Hamilton, James Madison et John Jay publiés dans la revue « The Federalist », qui plaident pour l'adoption de la première constitution fédérale de l'histoire. Ce n'est toutefois qu'au début des années 1940 que le fédéralisme allait inspirer de nouveaux mouvements appelant à l'unité politique de l'Europe.

C'est en 1795, moins de dix ans après que fut rédigée la Constitution marquant la naissance des États-Unis d'Amérique, que le philosophe Immanuel Kant exposa ses idées sur la manière d'éviter la guerre et



d'assurer une « paix perpétuelle » par le groupement des États-nations au sein d'une fédération et le transfert de leur souveraineté vers une puissance publique supérieure. Un demi-siècle plus tard, en 1851, Proudhon fit la critique de l'État-nation en tant que forme d'organisation politique et préconisa le fédéralisme en tant que mode d'articulation du pouvoir à différents niveaux de gouvernement. La même année, les appels de Victor Hugo à la création des États-Unis d'Europe trouvèrent un large écho dans les milieux intellectuels européens. Cependant, alors que les États-nations et le nationalisme étaient à l'apogée de leur splendeur et vus comme

une garantie de la liberté, de la démocratie et du bien-être de leurs peuples et de leurs empires d'outre-mer, l'idée d'une Europe unie était bien en avance sur son temps.

Au début des années 1930, la division de l'Europe entre États-nations allait montrer toutes ses faiblesses et entraîner le continent vers la dépression économique et l'émergence du nazisme et du fascisme. C'est à ce moment qu'apparaît en Grande-Bretagne l'« école fédéraliste anglo-saxonne » et, en novembre 1938, la « Federal Union » - qui allait devenir des années plus tard la section britannique de l'UEF - fut constituée et commença à faire campagne en faveur

1 L'UEF désignait à l'origine « l'Union européenne des fédéralistes ». Par la suite, le sigle UEF a désigné, sans doute sous l'emprise croissante de la langue anglaise, « Union of European Federalists » ou « Union des fédéralistes européens ». Il a donc été décidé de garder le sigle UEF, quitte à jouer sur cette ambiguïté linguistique.

2 Based on a text by Sergio Pistone. Editors: Anton Lazarus, Laura Bringina, Paolo Vacca

du fédéralisme et de l'unité politique de l'Europe. Leurs idées fédéralistes furent largement soutenues par les principaux journaux, dirigeants politiques et milieux universitaires. Deux ans après sa création, la « Federal Union » comptait 12.000 membres et 225 sections à travers tout le pays.

À la fin des années 1930, un peu par hasard, certains ouvrages de la « Federal Union » allaient devenir une source d'inspiration de ce premier mouvement politique fédéraliste indépendant. En 1939, le journaliste, et futur président de la République italienne, Luigi Einaudi, envoya un certain nombre d'ouvrages fédéralistes à Ernesto Rossi, qui, avec un jeune Italien du nom

pionnier de l'ambition d'une Europe fédérale, aurait pu décrire les circonstances entourant la naissance du mouvement. Je reproduis ce récit ci-après en annexe, avec l'autorisation de l'auteur, sous le titre « **Le témoignage d'un cofondateur** ».

Comme tant d'autres associations, où du choc des idées jaillit souvent l'étonnante, l'histoire de l'UEF, tant au niveau international ou plutôt « supranational » qu'à celui des sections nationales, ne fut pas un long fleuve tranquille. Entre le premier Congrès de l'UEF, tenu à Montreux (Suisse) et le 25ème Congrès en juin 2016 à Strasbourg, que de péripéties internes (scissions, nouvelles appellations, recomposition...) face aux transformations, aux succès mais aussi aux échecs de l'Europe communautaire » ! Ces évolutions sont décrites dans un des ouvrages de Jean-Pierre Gouzy, paru en 1968, « **Les pionniers de l'Europe communautaire** »⁴, auteur auquel nous devons également une



magistrale « **Histoire de l'Europe 1949-2009** »⁵ L'UEF-France a organisé à Paris le 3 décembre dernier un colloque pour les 70 ans de l'UEF. Quel chemin parcouru !

Faute d'avoir pu convaincre certains de nos décideurs, les thèses de l'UEF n'en ont pas moins été l'aiguillon de nombre d'initiatives et décisions prises par les instances communautaires. Nous aurons sans doute l'occasion de faire le point sur ce sujet, dans un prochain numéro de VOX, à l'occasion de la commémoration du 60ème anniversaire de la signature des traités de Rome (CEE et CEEA) le 25 mars 1957. Nous verrons qu'à maintes occasions, les thèses

Après la naissance de l'UEF

L'UEF est née le 15 décembre 1946 à Paris. Qui, mieux que Jean-Pierre Gouzy³,

3 Jean-Pierre Gouzy est né le 3 juin 1925. Il est journaliste professionnel depuis 1946. Il fut délégué au Congrès de La Haye en 1948. Entre autres titres, il est président d'honneur de l'association des journalistes européens ; vice-président de l'UEF-France ; vice-président de la Maison de l'Europe de Paris ; secrétaire général du Centre international de formation européenne (CIFE) de Nice ;

professeur à l'Institut européen des hautes études internationales à Nice et au Centre d'études diplomatiques et stratégiques à Paris. Jean-Pierre Gouzy a animé durant plus de trente ans les Colloques bruxellois « Réalités européennes du présent ».

4 « Les pionniers de l'Europe communautaire » Centre de recherches européennes Lausanne (1968)

5 « Histoire de l'Europe 1949-2009 » Éditions de Paris (2009)

fédéralistes de l'UEF ont été en quelque sorte « la mouche du coche » de l'attelage intergouvernemental, qui persiste à diriger l'Europe communautaire selon une ambiguë « méthode de l'Union ». Quoi qu'il en soit, l'UEF, pour reprendre les termes de la présentation du Colloque du 3 décembre, « regarde l'avenir avec la même vision et le même objectif final que ceux des premiers fédéralistes européens ». Maintenant comme naguère, les membres de l'UEF – adhérents des sections nationales et de la section « Groupe Europe », qui réunit des fonctionnaires et autres agents des institutions de Bruxelles et de Luxembourg – rêvent d'une Europe fédérale, unie sur le plan politique et capable d'assurer la paix et la prospérité aux générations futures, et s'engagent à rassembler les citoyens d'Europe autour de cet objectif ».

Quelques autres mouvements européens ou fédéralistes

Je dois à l'objectivité de citer – sans vouloir être exhaustif – d'autres mouvements, de tendances diverses entre la droite et la gauche, qui ont oeuvré dans le sens de l'unification européenne. À tout seigneur tout honneur, je mentionnerai en premier lieu le **Mouvement européen**, créé en mai 1948 dans le sillage du Congrès de La Haye. Le Mouvement européen international (MEI), les organisations qui lui sont affiliées et ses antennes nationales constituent autant d'associations et de groupes de pression qui rassemblent des citoyens oeuvrant à promouvoir l'intégration européenne. Le Mouvement est à l'origine de la création du Conseil de l'Europe en 1949. Plus à droite de l'échiquier des associations et davantage tournée vers l'Europe des patries chère au gaullisme se situait naguère l'**Union paneuropéenne**. Ce mouvement s'est réclamé un temps des idées du comte Richard de Coudenhove Kallergi et fut promu en Belgique par Pierre Nothomb et, au niveau européen, par le nostalgique duc Otto de Habsbourg, qui fut élu en 1979 au Parlement européen où il a siégé pendant 20 ans. Cependant, quittons le bottin mondain pour évoquer la contribution du « **Forum permanent de la société civile européenne** », animé tant d'années, entre autres militants, par notre ancien collègue et président du « **Movimento Federalista Europeo** » Virgilio



Dastoli et par le regretté Philippe Grosjean, à la pensée et à l'action fédéralistes. Récemment, le Forum n'a pas ménagé ses efforts, dans le sillage des travaux de l'économiste Michel Aglietta, pour que les décideurs européens et, en particulier le Parlement européen, prennent conscience de la nécessité de la sortie de crise et d'une relance de l'économie européenne sous la forme d'un « New Deal pour l'Europe » (New-Deal4Europe). Le plan Juncker de soutien à l'investissement ne va-t-il pas dans ce sens ?

À la gauche « social-démocrate » de l'échiquier se situe un mouvement que je connais bien pour l'avoir longtemps fréquenté et même, assez récemment, animé avec d'autres : le **Mouvement pour les États-Unis d'Europe-Gauche européenne**. Les lectrices et les lecteurs de VOX me pardonneront une nouvelle et brève incursion dans l'histoire. Peu avant la tenue en 1947 à Montreux du 1er Congrès de l'UEF (voir plus haut) se tenaient en embuscade, d'abord à Paris en 1946, puis en 1947 à Londres (!), enfin à Montrouge (Paris), des militants idéalistes et motivés qui n'ambitionnaient pas moins, au sein de conférences d'un certain « Comité international d'études et d'action pour les États-Unis socialistes d'Europe » (sic), qui se transforma aussitôt en « Mouvement pour les États-Unis socialistes d'Europe » (MEUSE), d'engager les partis des gauches communistes et socialistes dans la construction d'une Europe fédérale. J'imagine que l'oxymore n'avait pas échappé aux animateurs et sympathisants du Mouvement, parmi lesquels je citerai les Français Marceau Pivert, Léon Blum, André Philip, le Britannique Bob Edwards, des Néerlandais, des Belges, des Italiens, . . . C'était le temps béni des illusions : nombre de socialistes et de communistes occidentaux croyaient à la convergence de leurs idéologies, les partis

communistes occidentaux refusant encore de reconnaître les pratiques totalitaires et les exactions du stalinisme. Le « Coup de Prague » de 1948 allait dessiller les yeux. . . Dès mai 1948, le MEUSE se transforme en MSEUE (Mouvement socialiste pour les États-Unis d'Europe) et adhère au Mouvement européen. Des sections nationales (belge, française, allemande, italienne sous l'appellation « Sinistra Europa », . . .) sont constituées. En 1953 est éditée la revue du Mouvement « Gauche européenne » : le MSEUE fut dès lors appelé également « Gauche européenne » (ce qui ne facilite pas le travail de l'historien amateur que je suis). Le Comité de rédaction de la revue, dirigé par l'Espagnol Enrique Gironella, comporte des noms déjà célèbres ou qui le deviendront : l'Allemand Hermann L. Brill ; le Luxembourgeois Hubert Clément, les Belges Fernand Dehousse, Paul-Henri Spaak, le Néerlandais Van der Goes van Naters, les Français Gérard Jaquet, André Philip, l'Italien Mario Zagari. . . En 1971, le Mouvement change de nom : « Mouvement socialiste européen – Gauche européenne ». Au fil du temps, sous ces appellations diverses, la présidence de l'instance internationale voit défiler des noms prestigieux : les Belges Paul-Henri Spaak, Lucien Radoux, l'Italien Mario Zagari, le Français Gérard Jaquet, le Belge Raymond Rifflet (devenu un haut fonctionnaire de la Commission européenne et chef de cabinet du Président Jean Rey⁶), l'Espagnol Enrique Baron Crespo. . . En 2003-2005, nouvel avatar : le Mouvement est relancé sous l'appellation « Mouvement pour les États-Unis d'Europe - Gauche européenne », qui s'engagea en

⁶ Raymond Rifflet a animé, avec la collaboration de Gianni Copetti, le « Cercle de réflexion transnational », lié au Mouvement de la Gauche européenne. Il nous a quittés le 1er décembre 1997.

son temps, contre vents et marées, pour la « Constitution européenne » Nous sommes restés plusieurs à assurer l'animation du Mouvement : Ludwig Schubert, Gianni Copetti, Catherine Vieilledent-Monfort et moi-même. Quant à la section belge, animée par l'avocat Karel Hagenaar, elle porte désormais le nom de « European Social Democratic Movement » (ESDM). Elle fut présidée un certain temps par l'ancienne députée européenne Véronique De Keyser.

En guise de conclusion

A l'occasion du 60ème anniversaire du Mouvement pour les États-Unis d'Europe - coïncidant avec celui de l'UEF -, nous avons publié un livre⁷, qui constitue en quelque sorte le bilan de notre Mouvement. Nous pensions que l'heure était venue de concentrer désormais notre action sur l'UEF supranationale, sur ses sections nationales, dont les sections belge, française, allemande (Europa-Union Deutschland), italienne (Movimento Federalista Europeo - MFE), et d'autres et sur le « Groupe Europe ». L'esprit, les objectifs et les ambitions de notre Mouvement se perpétuent à travers notre engagement fédéraliste au sein de l'UEF.

Au terme de ce parcours parallèle à celui de l'UEF, nous restons convaincus que l'appellation « Mouvement pour les États-Unis d'Europe - Gauche européenne » n'était pas un oxymore . . . bien que l'élection à la présidence des États-Unis d'Amérique d'un certain Donald Trump soit de nature à nous en faire douter. . .

vancampenhout.roger@skynet.be

⁷ Gianni Copetti, Roger Vancampenhout, Catherine Vieilledent-Monfort « 1946-2006 – 60 ans à Gauche pour les États-Unis d'Europe » (Éditions Labor et PAC)

NADIA MOURAD ET LAMIYA AJI BACHAR

Lauréates 2016 du prix Sakharov pour la liberté de l'esprit

Le Parlement européen soutient les droits de l'homme

Le respect des droits de l'homme est l'une des valeurs fondamentales de l'Union européenne. Toute violation de ces droits met à mal les principes démocratiques sur lesquels est fondée notre société, qu'elle soit commise dans l'Union européenne ou en dehors de l'Union. Le Parlement européen lutte contre ces violations au travers d'initiatives législatives, y compris de l'observation des élections et des débats sur les droits de l'homme qui ont lieu chaque mois à Strasbourg, ainsi qu'en intégrant les droits de l'homme dans les accords de commerce extérieur.

Le Parlement européen soutient également les droits de l'homme en décernant chaque année le prix Sakharov pour la liberté de l'esprit, créé en 1988. Le prix est décerné à des personnes qui ont apporté une contribution exceptionnelle à la lutte pour les droits de l'homme dans le monde, et attire l'attention sur les violations des droits de l'homme tout en apportant un soutien aux lauréats ainsi qu'aux causes pour lesquelles ils se battent.

Nadia Mourad Bassi Taha et Lamiya Aji Bachar ont toutes deux survécu à l'esclavage sexuel auquel les avait soumises l'État islamique (EI) et sont devenues les porte-parole des femmes victimes des violences sexuelles de cette organisation terroriste. Elles sont les porte-drapeaux de la communauté yézidie en Iraq, une minorité religieuse qui a été la cible d'un génocide perpétré par les combattants de l'EI.

Le 3 août 2014, l'EI massacre tous les hommes de Kocho, le village natal de Lamiya Aji Bachar et de Nadia Mourad, au Sinjar (Iraq). Après le massacre, les femmes et les enfants sont réduits en esclavage: toutes les jeunes femmes, dont Lamiya, Nadia et leurs sœurs, sont enlevées, vendues et revendues plusieurs fois, et utilisées comme esclaves sexuelles. Lors du massacre de Kocho, Nadia perd six de ses frères et sa mère, laquelle est assassinée en même temps que 80 autres femmes âgées auxquelles n'est accordée aucune valeur sexuelle. Lamiya ainsi que ses six sœurs serviront également d'esclaves sexuelles. Elle sera vendue à cinq reprises parmi les combattants et forcée de fabriquer des bombes et des ceintures d'explosifs à Mossoul, après l'exécution de ses frères et de son père par l'EI.

En novembre 2014, Nadia parviendra à s'échapper avec l'aide de voisins qui la feront sortir discrètement de la zone contrôlée par

l'EI, ce qui lui permettra de se rendre dans un camp de réfugiés au nord de l'Iraq, puis de rejoindre l'Allemagne. Un an plus tard, en décembre 2015, elle prend la parole devant la toute première session du Conseil de sécurité de l'ONU sur la traite des êtres humains et prononce un discours poignant relatant son expérience. En septembre 2016, elle devient la première ambassadrice de bonne volonté de l'ONU pour la dignité des survivants de la traite des personnes, et elle participe depuis à des initiatives locales et mondiales de sensibilisation aux souffrances des innombrables victimes de la traite. En octobre 2016, le Conseil de l'Europe lui décerne le prix des droits de l'homme Václav Havel.



Lamiya Aji Bachar essaiera de s'échapper à plusieurs reprises avant d'y parvenir finalement en avril avec l'aide de sa famille, qui paie des passeurs locaux. Alors qu'elle s'approche de la frontière kurde et court en direction du territoire contrôlé par le gouvernement iraquien dans l'espoir d'échapper aux combattants de l'EI qui la pourchassent, une mine antipersonnel explose et tue deux de ses connaissances. Elle-même est blessée et perd presque la vue. Heureusement, elle parviendra à s'échapper et pourra ainsi être envoyée en Allemagne pour y recevoir des soins, pays où elle retrouvera ses frères et sœurs survivants. Depuis son rétablissement, Lamiya se mobilise en faisant connaître la situation de la communauté yézidie et continue d'aider les femmes et les enfants qui ont été victimes d'esclavage et d'atrocités aux mains de l'EI.

Information supplémentaire

Cette année les autres finalistes étaient Can Dündar, journaliste turc et ancien rédacteur en chef du premier journal d'opposition turc Cumhuriyet et l'activiste ukrainien, Tatar originaire de Crimée, Mustafa Dzhemilev.

Le Prix Sakharov pour la liberté de l'esprit est décerné chaque année par le Parlement européen. Il a été créé en 1988 pour honorer des individus ou des organisations qui s'efforcent de défendre les droits de l'homme et les libertés fondamentales.

L'année dernière le prix a été décerné au blogueur et écrivain saoudien Raif Badawi.

<http://www.europarl.europa.eu/portal/en>

Pour plus d'informations:

europarl.president.press@europarl.europa.eu

SCIENCE MEETS PARLIAMENTS : DEEPENING COOPERATION

In the second edition of 'Science meets Parliaments', European, national and regional policy-makers met scientists from across Europe on 8 November to discuss closer collaboration in the interest of better policy making based on scientific evidence.

The conference in Brussels was organised by the Joint Research Centre (JRC) in cooperation with the European Parliament's Science and Technology Options Assessment (STOA)¹.

Tibor Navracsics, Commissioner for Education, Culture, Youth and Sport, responsible for the JRC said: "Informed and responsible policy decisions need to be based on solid facts, but channelling scientific evidence into the democratic process remains a challenge. We therefore need to keep building a new dialogue between scientists and policy makers at all levels. I welcome the openness of all partners to continue the discussions started last year. And I am pleased to see that throughout the year this initiative has been rolled out at the regional level, with several Science meets Regions meetings having taken place recently." Speakers at the opening session included Paul Rübig, Member of the European Parliament (MEP) and Chairman of STOA, Jerzy Buzek, MEP, Chairman of the EP Committee on Industry, Research and Energy, Markku Markkula, President of the European Committee of the Regions and Henrik Wegener, Chairman of Scientific Advice Mechanism (SAM) High Level Group. The discussion was moderated by Vladimir Šucha, Director-General of the JRC.

A high-level panel, moderated by Eva Kaili, MEP and STOA Vice-Chair then discussed

Over 150 participants joined the second edition of Science meets Parliaments.
©EU, 08 2016



the importance of the international, national and regional dimension of scientific support for better policy-making. Speakers represented a wide range of stakeholders, from academia, public authorities and politics (Pavol Šajgalík, President of the Slovak Academy of Sciences, Francesco Russo, Member of the Italian Senate, Lidia Borrell-Damian, Director for Research and Innovation from the European Universities Association, Sabine Ehrhart, University of Luxembourg and participant of the MEP-scientist pairing scheme). Kostadin Kostadinov, Coordinator of the Sofia Mayor's Expert Council on Science, Technology and Innovation presented the results of the Science meets Regions event which preceded this conference.

The event was coupled with the 5th round of STOA MEP-Scientist Pairing Scheme with 16 Members of the European Parliament bilaterally meeting 16 high-level scientists. This scheme helps MEPs understand the

latest scientific developments and at the same time scientists can become aware of the complexities involved in decision making at the EU level.

Previous edition of "Science meets Parliaments"

In order to promote a culture of evidence-informed policy-making, the JRC, in cooperation with the European Parliament's Science and Technology Options Assessment (STOA) Panel, launched in September 2015 the "Science meets Parliaments" initiative.

Source:

<http://bit.ly/2f1FV1W>

Usefull Links

- [1] <http://bit.ly/2gOYmy5>
- [2] <http://bit.ly/2gJURMS>
- [3] <http://bit.ly/2gP1SZe>
- [4] <http://bit.ly/2gboH9F>
- [5] <http://bit.ly/2gM15JF>
- [6] <http://bit.ly/2gJLGVY>
- [7] <http://bit.ly/2gbveB6>

1 <http://www.europarl.europa.eu/stoa/>

MIEUX CONNAÎTRE L'EUROPE

Vénétie : 7e édition

Une politique d'information est nécessaire pour « récupérer » la confiance des citoyens.

Vu la situation désastreuse de l'opinion publique envers l'Europe, un travail intensif de « réconciliation » entre l'Europe et les citoyens devrait être entrepris d'urgence surtout par la Commission et le Parlement européen.

PAR GAETANO DONÀ (AIACE BE) & WILMA VISCARDINI (AIACE IT) 28/8/2016

Le mal - le manque d'une information correcte des citoyens - est si grave et généralisé qu'il faut aussi solliciter la collaboration d'associations et de personnes - donc de la « société civile » - qui restent en faveur de la construction européenne.

L'initiative « Mieux connaître l'Europe » — organisée depuis 7 années auprès des Écoles secondaires — est la preuve de l'importante collaboration qui peut être donnée par les Lions Clubs de la Vénétie avec le soutien de « l'Ufficio Scolastico Regionale ».

Première : visite à la Commission européenne et au Parlement européen des dirigeants des Lions Clubs italiens (11-12 juin 2008)

Après plusieurs initiatives prises par le District Vénitien des Lions italiens en faveur de la construction européenne¹, une Délégation

¹ Conférence de M. Giuliano AMATO, ex Vice Président de la Convention européenne, sur «La Constitution européenne», Conférence faite aux dirigeants nationaux des Lions italiens (Padoue, le 19 mars 2005);

Conférence de M. Franco FRATTINI, Vice Président de la Commission européenne, sur «Le futur de l'Europe»,

Conférence faite aux dirigeants nationaux des Lions italiens (Padoue, le 17 février 2008);

nationale des Lions Clubs italiens (représentant +/ — 1400 Clubs) a été reçue le 12 juin 2008 par le Vice Président de la Commission, M. Antonio Tajani. Au cours de cette visite, les dirigeants Lions italiens ont confirmé leur engagement en faveur de la construction européenne, en se déclarant prêts à contribuer à une meilleure connaissance de l'Europe aussi bien chez les membres Lions que dans les écoles.

Année scolaire 2009/2010

A la suite de l'engagement pris avec la Commission européenne, les Lions Clubs de la Vénétie ont organisé — en étroite collaboration

Lettre à la Chancelière Angela MERKEL, en tant que Président pro tempore du Conseil européen, pour la remercier de son engagement qui a permis la conclusion du Traité de Lisbonne. Lettre signée par le Président et les membres du Conseil des Gouverneurs (1+17 personnes) en date du 10 avril 2008;

Lettres aux Lions Clubs irlandais, signées par le Président et par les membres du Conseil des gouverneurs, en date du 12 juin 2008, pour souligner l'importance du Référendum populaire relatif à la ratification du Traité de Lisbonne. En cohérence avec «la commune citoyenneté européenne», le Président et les 17 Gouverneurs italiens ont souligné l'importance du Référendum irlandais pour la poursuite de la construction européenne.





avec « l'Ufficio Scolastico Regionale » — un **premier projet pilote** pour mieux faire connaître l'Europe auprès des Écoles secondaires. Le Projet Pilote a eu un grand succès avec la participation de plusieurs enseignants et étudiants.

Années scolaires 2010/2011, 2011/2012, 2012/2013, 2013/2014 et 2014/2015

Au cours de ces années scolaires, l'initiative « Mieux connaître l'Europe » a été reconduite (en tenant compte de l'expérience acquise), toujours grâce à la collaboration décisive de « l'Ufficio Scolastico Regionale » et toujours avec un grand succès.

Déroulement de la 7^e édition de l'initiative : année scolaire 2015/2016

A. La 7^e édition de l'initiative

Elle s'est déroulée sur la base de l'expérience acquise dans les années précédentes selon les modalités suivantes :

a. Rédaction de la part des étudiants d'un **questionnaire spécifique à réponses multiples** sur des thèmes européens.

Le **Questionnaire** avait le but de stimuler les étudiants à mieux connaître le système institutionnel, les compétences et les finalités de l'Union européenne.

b. Élaboration et envoi aux enseignants intéressés d'une note commentée contenant **les réponses exactes** aux demandes du **questionnaire**, largement motivées. Cette **note commentée** vise à faciliter le travail des enseignants, en particulier à les aider à préparer les étudiants à la compilation du questionnaire et à évaluer leurs réponses.

B. Participation des écoles, des enseignants et des étudiants

Grâce à la collaboration avec « l'Ufficio Scolastico Regionale », la participation des écoles, des enseignants et des étudiants à la 7^e édition de l'initiative a été importante (+/- 2 500). Même si l'initiative était essentiellement adressée aux écoles secondaires,

quelques Instituts supérieurs ont aussi participé sur la base d'un questionnaire approprié.

Conclusions

Les Lions de la Vénétie sont de l'avis que leur initiative pourrait être utile, en particulier, à la **Commission** et au **Parlement européen** qui pourraient en tenir compte pour leur politique d'information. Il faut souligner que l'initiative « Mieux connaître l'Europe » a été possible uniquement grâce au travail bénévole de quelques Lions Clubs.

Utilité de l'initiative

L'initiative des **Lions italiens**² et de l'Ufficio Scolastico Regionale de la Vénétie pour faire **mieux connaître l'Europe** aux étudiants des écoles secondaires a été **très importante**, car elle vise à corriger le scepticisme (l'indifférence et les très nombreuses critiques) de l'opinion publique en ce qui concerne l'Europe. Étudiants et professeurs ont été très satisfaits et ont « récupéré » un peu d'enthousiasme pour l'Europe, ce qui démontre l'utilité et le succès de cette initiative. Seule une meilleure connaissance peut en effet permettre à l'intégration européenne de se réaliser **avec la participation consciente de tous les citoyens**. Cette connaissance doit être progressivement préparée à partir des Écoles secondaires.

Le futur de l'initiative « Mieux connaître l'Europe »

L'initiative « Mieux connaître l'Europe » sera répétée dans la Vénétie au cours de l'année scolaire 2016/2017. L'expérience acquise par le District Lions et par « l'Ufficio Scolastico Regionale » pourrait, d'ailleurs, servir à titre d'exemple et être mise à la disposition d'autres Régions italiennes (et, si possible) à d'autres États de l'U.E.

² Officers «Les Lions et l'Europe» padova@dovislex.eu

ÉNERGIE ET CLIMAT

Dans le Vox numéro 103, nous avons proposé quelques réflexions sur l'intolérance religieuse et les liens éventuels entre terrorisme et religion. Cette fois nous abordons un autre sujet d'actualité : les sources d'énergie et le climat. Ces sujets sont traités dans un livre publié en 2013 et dont vous pouvez consulter la table des matières sur le site¹.

PAR FRANCIS WATTIAU, VICE-PRÉSIDENT INTERNATIONAL DE L'AIACE

Le climat

Nous entendons tous parler du réchauffement de notre planète à cause de l'effet de serre provoqué par l'utilisation intensive d'énergies fossiles par l'homme. Ceci est exact, mais il faut encadrer cette question du climat d'explications complémentaires. Les rayons du Soleil qui parviennent à la surface de la Terre sont en partie réfléchis vers l'espace. Ils peuvent être bloqués par certains gaz présents dans l'atmosphère et qui jouent le rôle de plafond d'une serre. Donc ces rayons restent dans l'atmosphère et réchauffent encore davantage celle-ci. Notons toutefois qu'un effet de serre sur notre Terre est nécessaire. Nous sommes situés à 150 millions de kilomètres du Soleil et sans un effet de serre la température moyenne sur Terre serait de -15° . Grâce à l'effet de serre, qui existait bien avant l'activité de l'homme, la température moyenne est de $+15^{\circ}$. En théorie, un effet de serre qui passerait de 30 à 32° ne devrait pas avoir un impact catastrophique.

Et qu'en est-il pour le niveau des océans ?

Il a probablement augmenté d'un petit centimètre. Cependant les scientifiques estiment qu'à une période de la Terre, le niveau des mers était 120 m plus bas qu'actuellement. Donc depuis l'eau est remontée non pas d'un centimètre, mais de 120 m. Évidemment il y a une grosse différence d'échelle de temps. Ces phénomènes naturels dans le passé se sont manifestés sur des milliers ou dizaines de milliers d'années et non pas un siècle comme actuellement. Ce qui est certain,

c'est que le climat ne dépend pas uniquement de la quantité de CO_2 dans l'atmosphère. Il y a d'autres facteurs qui ont produit ces grands changements dans le passé et qui produisent une alternance

plus lumineux et chaud. Aujourd'hui, essayons modestement d'agir sur un des nombreux paramètres, les gaz à effet de serre, ce qui nous amène aux sources d'énergie que nous employons.

Les sources d'énergie

Il y en a trois principales : les énergies fossiles, le nucléaire et les énergies renouvelables. Les énergies fossiles rejettent des gaz à effet de serre et nous sommes en train de gaspiller en un siècle ou deux ce que la nature a mis des millions d'années à constituer. D'un autre côté, le nucléaire ne produit aucun gaz à effet de serre. L'éolien et le photovoltaïque sont renouvelables parce qu'il y aura toujours du vent et du soleil. Mais soyons clairs, ces énergies renouvelables ne peuvent absolument pas produire seules la quantité d'énergie dont l'humanité en développement a besoin aujourd'hui. En outre, elles sont intermittentes, car il n'y a pas toujours du vent et du soleil, alors que l'électricité ne peut pas vraiment se stocker. Ces énergies nécessitent aussi de grands espaces, car elles ont une faible densité de production. Pour alimenter la ville de Paris en électricité, il faudrait 90 km^2 de panneaux solaires ou 450 km^2 de champs éoliens. Irréaliste. Alors, quelle est la solution ?



de périodes glaciaires et interglaciaires. Nous évoluons vers une nouvelle période glaciaire, mais peut-être pas avant 50 000 ans, et nous ne savons pas ce que notre activité aura comme impact d'ici là. Nous connaissons encore assez mal le Soleil et les nombreux cycles qui modulent son activité. Nous savons seulement qu'à très, très long terme, le Soleil, comme les autres étoiles, deviendra de plus en

La solution n'est pas d'abandonner le nucléaire, mais d'abandonner la filière utilisée depuis la dernière guerre, basée sur l'uranium. Nos centrales nucléaires sont basées sur des principes technologiques qui ont été utilisés pour produire la bombe, donc c'est effectivement une technologie dangereuse : le cœur des réacteurs peut s'emballer et devenir

¹ www.sciences-et-religions.lu

incontrôlable. En outre elle produit des déchets radioactifs de très longue durée de vie. Notons que les deux catastrophes de Tchernobyl et de Fukushima n'ont pas été provoquées par un manque de connaissance scientifique ou technologique de cette filière nucléaire, mais à cause d'énormes erreurs humaines. À Tchernobyl, la catastrophe s'est produite lors d'un test de gestion de crise pour lequel les systèmes de sécurité avaient été débranchés. Ce test a été géré en dépit du bon sens et sans la présence du personnel hautement qualifié pour gérer cette situation. À Fukushima, il fallait de grands réservoirs d'eau de mer pour le refroidissement de la centrale. Les concepteurs de la centrale ont voulu se rendre la tâche plus facile en creusant dans la falaise pour avoir ces réservoirs le plus près possible du niveau de la mer où l'eau serait puisée. Évidemment, un tsunami plus important que prévu a provoqué la catastrophe. Il aurait tout simplement fallu laisser les réservoirs en haut de la falaise.

Cependant il existe une autre filière nucléaire qui n'utilise pas l'uranium, mais un autre combustible, le thorium,

présent un peu partout sur Terre, sans risque de monopole d'un pays. La technologie est tout à fait différente. Il n'y a pas les risques d'explosion car le circuit fonctionne à pression ambiante et il n'y a plus de problème de refroidissement en cas de panne. Les déchets produits sont moins dangereux, avec une durée de vie plus réduite. Des recherches ont été effectuées après la guerre et des tests ont été menés, avec succès. Malheureusement, tous les crédits de recherche ont été bloqués à cause du complexe militaro-industriel aux États-Unis. Les militaires avaient besoin de propulseurs utilisant l'énergie nucléaire, en pleine période de guerre froide. L'industrie a indiqué qu'elle pouvait le faire en partant de la technologie utilisée pour la bombe et depuis nous sommes toujours prisonniers de cette filière dont effectivement il faut sortir le plus tôt possible.

Un projet de recherche et de développement de la filière nucléaire au thorium aurait été un projet fantastique pour l'Europe. Il pourrait peut-être encore avoir lieu, si cette idée pouvait

remonter aux autorités politiques et outrepasser le blocage dogmatique des partis écologistes. Malheureusement, certains pays s'y opposeraient parce qu'il y encore le mot nucléaire dans ce projet. La France est engagée dans d'énormes investissements pour des réacteurs de nouvelle génération, mais toujours basés sur la même filière. C'est un gouffre financier : il aurait mieux valu reprendre les recherches sur les réacteurs au thorium. Vous pouvez obtenir plus d'informations sur les possibilités du nucléaire avec le thorium sur le site <http://thoriumenergyalliance.com> ou en recherchant sur internet réacteur à sels fondus.

La chaîne TV Arte a consacré dernièrement un reportage sur cette technologie. Ceci a permis d'apprendre que la Chine travaille sur cette piste. Imaginons que la Chine réussisse et que l'Europe ne fasse rien. Ce serait un coup fatal pour l'économie européenne.

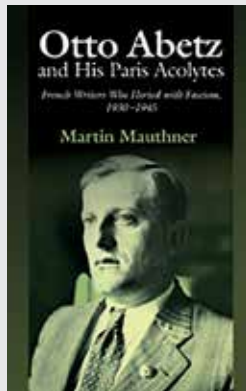
Nous achèterons encore plus à la Chine qui aura une énergie bon marché - et propre - et c'est elle qui remplacera toutes nos centrales nucléaires actuelles.



SOME PRE-WAR FRENCH WRITERS WHO WERE PRO 'EUROPE', BUT....

In his first book **Martin Mauthner** (ex DG X of the European Commission) recalled how some of the writers who fled Nazi Germany and found refuge in France tried to counter Hitler's propaganda. For his second book he has crossed the ideological divide to show how some pre-war French writers started off by advocating Franco-German reconciliation – a daring venture at the time - and European unity, but ended up as intellectual "collaborateurs" defending the Nazi point of view.

What they had in common is that they were attracted to and influenced by Otto Abetz. A charismatic provincial art teacher near the French frontier, he initiated, before Hitler came to power, meetings between young French and German idealists - European unity was their vision. Abetz married a French girl. Not long after the Nazis came to power, however, Abetz, while retaining his convictions, agreed to move to Berlin,



to become Ribbentrop's expert on France. He was just 37 years old when, in August 1940, Hitler appointed him as his envoy in occupied Paris.

By that time Abetz had built up a network of French writers who, in the interests of Franco-German understanding, had joined him in preaching appeasement. Some, such as Jules Romains, broke with Abetz while others, such as Pierre Drieu la Rochelle (a friend of Aldous Huxley), sympathised with the Nazis to the end (he committed suicide). As for Abetz, he was found guilty of war crimes and imprisoned, despite his protestations at his trial that he had persuaded Hitler not to 'polonise' France.

Martin Mauthner: Otto Abetz and His Paris Acolytes - French Writers Who Flirted with Fascism, 1930–1945; Sussex Academic Press, £27.50.

IMPORTANT : "ECAS" devient "EU Login"

Comme annoncé au mois d'août dernier, il y a du changement côté informatique !

A partir du 27/10/2016, ECAS change de nom et devient "EU Login".

EU Login est un nouveau système d'authentification informatique.

Un nouveau système d'authentification, oui, mais pourquoi ?

- ✓ Pour bénéficier d'un accès complet à My Intracomm, PMO CONTACT et RCAM en ligne
- ✓ Pour veiller à la confidentialité des informations à caractère privé
- ✓ Pour faciliter l'accès : nouvelle interface simplifiée conçue pour être compatible avec tout type d'appareil (ordinateur, tablette ou smartphone)

Qu'est-ce qui change ?

Pour les pensionnés qui bénéficient d'un "code" (version snapshot) pour consulter les informations sur My Intracomm, l'accès reste disponible jusqu'à fin décembre 2016 afin de laisser le temps aux utilisateurs d'obtenir leur nouveau système d'authentification et de s'y familiariser.

Si vous souhaitez continuer à bénéficier de toutes les informations disponibles sur My Intracomm, vous aurez 2 mois pour activer votre nouveau système d'authentification.

La bonne nouvelle, c'est que ce nouveau code vous donnera non seulement accès à My Intracomm, mais aussi à RCAM en ligne & PMO CONTACT !

Avec RCAM en ligne, vous pourrez consulter votre dossier RCAM en cours ou gérer vos décomptes voire même introduire vos demandes de remboursement ou autorisations médicales. Depuis RCAM en ligne, vous pourrez aussi accéder directement à l'application PMO CONTACT pour poser une question liée à votre dossier. Pas d'inquiétude pour les pensionnés qui ne peuvent pas numériser leurs documents, rien ne change, ils peuvent continuer à les envoyer par courrier, et ont la possibilité, s'ils le désirent, de suivre le traitement de leurs dossiers dans RCAM en ligne 24H/24 !



EU LOGIN (Accès avec EU Login)

FR
<http://bit.ly/2gM38xC>

EN
<http://bit.ly/2fVnRzZ>

EU LOGIN (sans EU Login)

<http://bit.ly/2fVj4i3>

les anciens qui nous ont quittés

BARTSCHER Wilhem	10/04/32	29/09/16	COM	LENY Jean-Claude	4/12/28	17/10/16	COM
BATTAGLIA Dino	13/11/30	3/11/16	COM	MAGGI Massimo	31/03/31	12/10/16	COM
BEN GELOUNE Sidy	7/10/44	11/11/16	CM	MALLET Jacques	5/02/24	22/10/16	COM
BEUZARD Assunta	14/08/46	3/11/16	COM	MANARA Adriano	27/03/31	17/11/16	COM
BIAMI Maria Grazia	11/09/44	20/11/16	PE	MARCHAND Daniel	16/06/42	14/08/16	CM
BLIESCHIES Heidrun	15/10/41	6/11/16	COM	MERTEL Gunter	20/09/32	4/10/16	COM
BOSMAN Simon	16/05/25	4/11/16	CC	MITCHELL Irving	27/07/44	2/11/16	COM
BRIMEYER Marie-Louise	11/05/21	24/11/16	COM	MOISE Alain	25/01/51	4/10/16	COM
BURKSCHAT-BOURSEAU Monika	26/01/43	16/11/16	CM	MOURA RAMOS Maria Dos Prazeres	14/07/52	21/09/16	COM
BUTTINI Franco	8/09/39	24/10/16	CM	NAMECHE Florent	2/09/37	18/10/16	COM
CALIBRE Louis	16/04/21	17/10/16	COM	NOPPE Michel	7/03/48	29/10/16	COM
CATTANEI Giorgio	21/07/35	11/10/16	COM	ORLANDI Aldo	22/05/46	26/11/16	CM
COMINOTTI Giuliana	11/04/49	16/09/16	COM	PENTASSUGLIA Anna	28/08/49	5/11/16	CM
COSTANZO Antonio	20/03/41	11/11/16	PE	PEULENS Francis	11/07/41	26/10/16	COM
DARRAGON Jean	22/04/27	1/11/16	COM	PIRAINO Angela	2/09/35	22/11/16	PE
DE SCHUTTER Gustaaf	1/10/38	11/10/16	COM	RAATZ Udo	11/05/25	28/09/16	PE
DELFOSSÉ-FREY Margot	29/11/25	13/10/16	COM	ROLAND-GOSSELIN Yves	28/10/35	19/11/16	COM
DUMONT DU VOITEL Rainer	3/11/43	24/11/16	CM	ROTUNNO Domenico	1/01/31	2/09/16	COM
ESMIEU Jean-Claude	11/09/47	4/11/16	COM	SASS Gert	24/05/29	2/11/16	COM
FIORANI Orlando	1/04/31	10/10/16	PE	SASSI Nicole	6/03/47	11/10/16	PE
GAERTNER Marietta	12/01/44	9/10/16	COM	SCHNEIDER Johannes	27/01/32	8/10/16	CM
GHELFI Christian	29/03/45	6/10/16	CC	SCHOULLER Jacques	24/07/34	9/10/16	PE
GIORGI Teresa	14/05/19	19/10/16	COM	SERMEUS Emelia	31/05/19	11/11/16	COM
GIRY Robert	31/08/25	19/10/16	COM	SIMONELLA Luciano	1/09/45	4/10/16	COM
GOFFIN Roger	19/04/27	25/10/16	COM	TOLLEY Brian	31/08/30	10/11/16	COM
GRASSATO-VETTORATA Anna	8/06/36	7/10/16	COM	ULLMANN Philippe	23/01/49	1/10/16	COM
GREILING Frank	24/04/37	26/11/16	COM	VAN DER AUWERA Gommar	3/06/30	20/10/16	COM
HATTET Pierre	24/03/27	15/10/16	COM	VAN DIGGELE Henricus	12/04/32	11/10/16	COM
HEMINGWAY William	28/11/29	10/10/16	CM	VAN PAEMEL Francis	28/10/39	6/11/16	COM
JACOB Jean	4/04/34	7/11/16	CM	VANDERHEYDE Marc	24/08/49	16/11/16	COM
JORGENSEN Jorn	26/08/50	16/11/16	PE	VANHERLE Luc	8/06/54	15/10/16	PE
KABOTH Mathias	15/02/47	22/09/16	COM	VAYSSE Louis	25/08/27	6/11/16	COM
KIEFER Charlotte	19/03/22	18/11/16	COM	VINCI Enrico	21/02/32	17/11/16	PE
KIEFFER Pierre	31/03/30	22/11/16	COM	WARNY-DEBOECK Rita	5/04/46	9/10/16	COM
KLEY Watler	1/08/28	5/10/16	COM	WESTERBY Niels	1/11/25	20/10/16	COM
KONSTRUCK Jean	11/08/29	5/11/16	COM	WETTACH Karine	31/01/39	25/10/16	COM

Le Président et le Bureau de l'AIACE présentent leurs condoléances aux familles.

*Joyeux Noël
Meilleurs vœux pour 2017*

*Merry Christmas
Best wishes 2017*

*Frohe Weihnachten und
alles Gute im Neuen Jahr 2017*

